No.27-HIVER 1992

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

NUMÉRO 11-008F

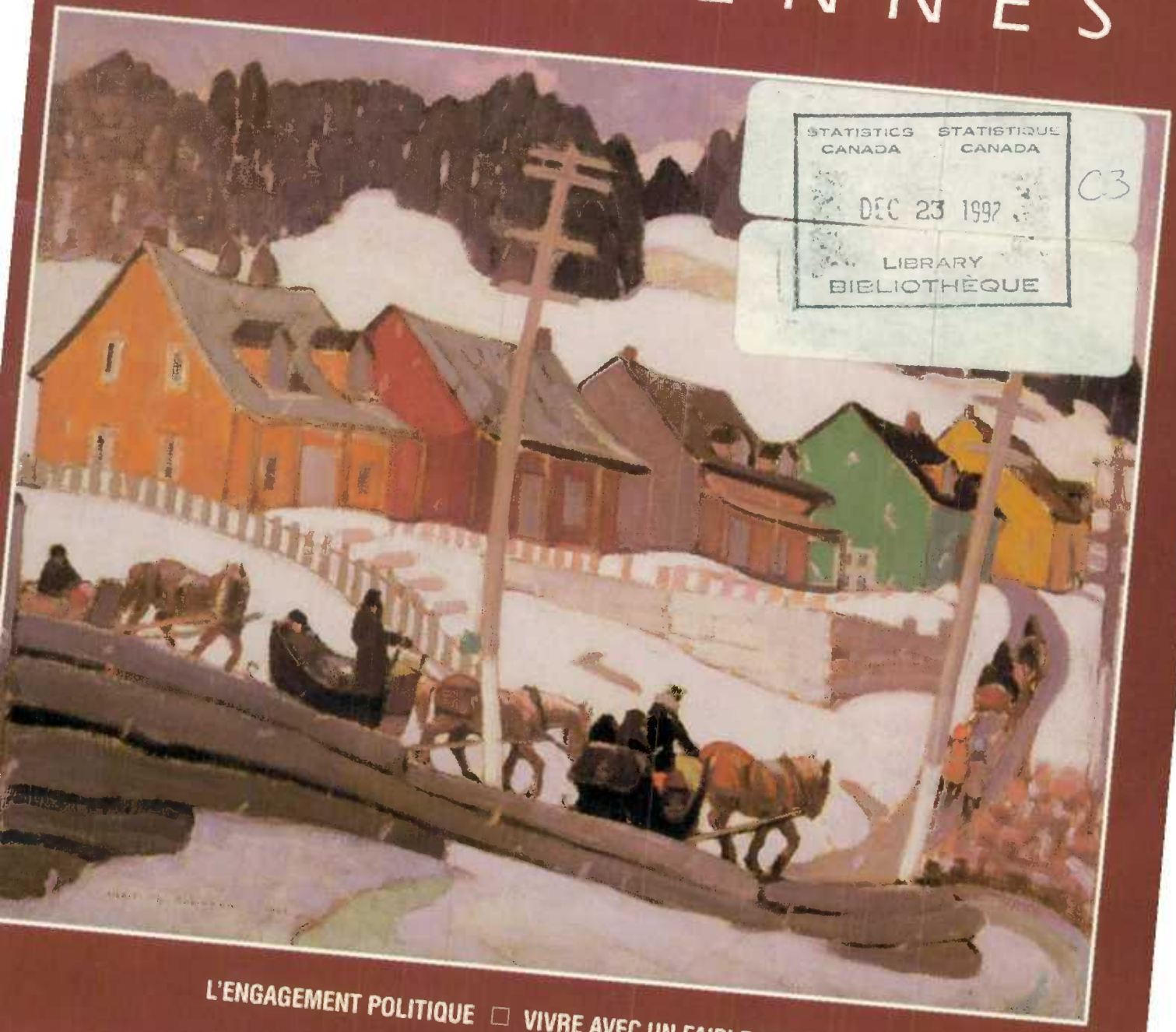

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
DEC 23 1992
LIBRARY BIBLIOTHÈQUE
C3

L'ENGAGEMENT POLITIQUE ☐ VIVRE AVEC UN FAIBLE REVENU

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

LE RECUEIL STATISTIQUE DES ÉTUDES DE MARCHÉ 1992

Des séances de remue-méninges jaillissent d'excellentes idées de commercialisation. Mais lesquelles choisir ? Le **Recueil statistique des études de marché 1992** peut vous faciliter les choix avant que vous n'engagiez plus de temps et de ressources à l'élaboration de votre stratégie.

Ce recueil statistique est le plus exhaustif qui soit sur les consommateurs canadiens et les entreprises qui les servent. Il vous aide à définir et situer vos marchés cibles.

Vous cherchez . . .

. . . des profils socio-économiques et démographiques de 45 régions urbaines ?

. . . des données sur les recettes et les dépenses de détaillants et de petites entreprises ?

Le **Recueil** contient tout cela . . . et plus encore :

- dépenses personnelles
- taille et composition des ménages
- traitements et salaires
- investissements par secteur d'activité économique
- population active par secteur d'activité
- prix de l'industrie et de la consommation

Pour partir du bon pied !

Si c'est l'un de nos succès depuis 1977, c'est parce qu'il vous renseigne en long et en large sur le marché. Pour économiser temps et argent, vous ne sauriez vous en passer.

Le **Recueil statistique des études de marché 1992** (n° 63-224 au catalogue) coûte 94 $ (TPS de 7 % en sus) au Canada, 113 $ US aux États-Unis et 132 $ US dans les autres pays.

Pour commander, veuillez écrire à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquer avec le Centre de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste figurant dans la présente publication).

Pour un service plus rapide, commandez par télécopieur au 1-613-951-1584. Ou composez sans frais le 1-800-267-6677 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard.

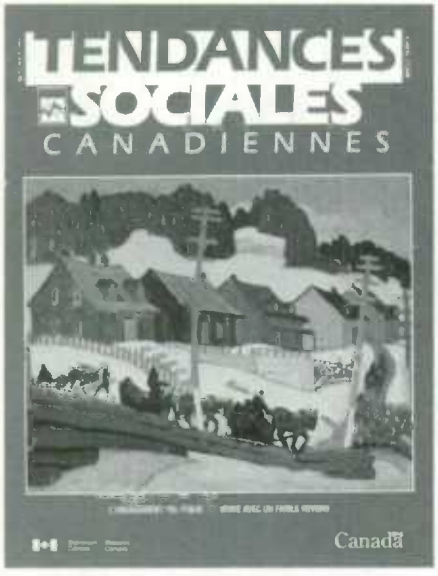

Couverture : ***Un dimanche à la campagne*** (1927), huile sur toile, 69,2 cm sur 84,6 cm. Collection du Musée des beaux-arts du Canada.

À propos de l'artiste :

Albert H. Robinson (1881-1956) est né à Hamilton, en Ontario. Tout en exerçant la profession d'illustrateur au Hamilton Times, il étudie à la Hamilton Art School. À Paris, où il continue ses études, il travaille d'abord pendant un an à l'Académie Julian sous la direction de Bouguereau et de Baschet. La grande qualité des travaux qu'il produit lui ouvre les portes de l'École des beaux-arts, où il étudie le dessin avec Gabriel Ferrier. Rentré au Canada, il enseigne le dessin d'après nature à la Hamilton Art School pendant un certain temps. Il s'installe ensuite à Montréal, où il peint des toiles représentant des scènes de la vie dans le port, sur les quais, aux silos, sur les bateaux et aussi dans des villages des bords du Saint-Laurent. Il est bien connu pour l'utilisation qu'il faisait des couleurs subtiles et distinguées.

TABLE DES MATIÈRES

N° 27 - HIVER 1992

La participation politique au Canada : vote et contributions 2
par Jeffrey Frank

Les troubles du sommeil : qui en est victime ? 8
par Heather Tait

Les familles à faible revenu 11
par Jillian Oderkirk

Les caractéristiques des mères et des pères seuls 17
par Jillian Oderkirk et Clarence Lochhead

Les canadiens qui occupent des logements subventionnés 21
par Margaret Blakeney

La famille étendue aujourd'hui 26
par Anna Paletta

Index cumulatif : Été 1987 - Hiver 1992 29

Indicateurs sociaux

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Rédacteur en chef	Craig McKie
Rédactrices	Mary Anne Burke Jo-Anne Belliveau
Rédactrice adjointe	Jillian Oderkirk
Coordonnatrice de la production	Sonia Thériault
Coordonnateur du marketing	Alex Solis
Réviseure en chef de la version française	Sylvie Blais
Direction artistique et composition	Division de la diffusion, Statistique Canada
Conception graphique	Griffe Design
Illustrations et photos	Élections Canada ; Habitations urbaines, La Société de logement à but non lucratif de la ville d'Ottawa
Comité de revue	R. Baxter, J.W. Coombs, D. Desjardins, I. Macredie, D. Norris, D.B. Petrie, G.E. Priest, E.T. Pryor
Remerciements	C. Bronson, J. Cotterrill, P. Doucet, T. Gale, C. Olivier, M. Parisé, C. Richard, M. Saint-Laurent, L. Standish, N. Turcotte, N. Wilde

Tendances sociales canadiennes (n° 11-008F au catalogue ; also available in English, Catalogue 11-008E) est publiée quatre fois l'an par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Copyright 1992 par le ministre des Approvisionnements et Services du Canada, tous droits réservés. Courrier de première classe payé à Ottawa, Canada. TARIF D'ABONNEMENT : 34 $ par année au Canada ; 40 $ US aux États-Unis et 48 $ US à l'étranger. Prix au numéro : 8,50 $ au Canada ; 10 $ US aux États Unis et 12 $ US à l'étranger. Étudiants : 30 % de rabais. Envoyer les bons d'abonnement et les avis de changement d'adresse à : Statistique Canada, Vente des publications, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Prière de nous communiquer six semaines à l'avance l'ancienne et la nouvelle adresse. Abonnements par téléphone (sans frais d'appel) : **1-800-267-6677**. Toute correspondance peut être adressée au Rédacteur en chef, ***Tendances sociales canadiennes***, Statistique Canada, immeuble Jean-Talon, 7e étage, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. La revue ***Tendances sociales canadiennes*** ne pourra être tenue responsable de la perte de documents non réclamés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des services de concession des droits de licence, Division de la commercialisation, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6. Les commandes en nombre doivent être adressées au bureau de Statistique Canada le plus près.

Publication inscrite dans le **Canadian Magazine Index** et accessible en permanence dans la **Canadian Business and Current Affairs Database**.

ISSN 0831-5701

LA PARTICIPATION POLITIQUE AU CANADA : VOTE ET CONTRIBUTIONS

par Jeffrey Frank

Au Canada, les élections générales fédérales ont lieu au moins tous les cinq ans. Les conditions dans lesquelles sont tenues les élections de nos jours diffèrent de celles qui régnaient autrefois. La hausse des dépenses des campagnes électorales, le recours à la télévision et à la publicité ainsi que la prolifération des sondages d'opinion publique ont profondément modifié le contexte dans lequel les Canadiens exercent leur droit de vote démocratique. Il est possible que, dans les années à venir, les progrès technologiques transforment encore davantage le processus électoral fédéral. Le « télé-scrutin », c'est-à-dire le vote par téléphone, utilisé lors du congrès à la direction du Parti libéral en Nouvelle-Écosse en 1992, est une innovation parmi d'autres dont l'usage se répandra peut-être bientôt.

En dépit de ces changements, le niveau de participation électorale est demeuré assez stable : environ les trois quarts des adultes ayant le droit de voter se sont prévalus de ce droit aux élections fédérales qui ont eu lieu depuis la Confédération. En revanche, la proportion de Canadiens adultes ayant le droit de voter, elle, a changé. Du fait qu'on a accordé le droit de vote aux femmes en 1918 et à d'autres groupes de citoyens plus récemment, plus de 90 % des adultes canadiens ont été inscrits sur les listes électorales fédérales depuis 1972, comparativement à moins de 40 % avant 1918.

Bien qu'un important groupe représentatif des Canadiens aient voté aux élections fédérales, seulement 1 % de l'ensemble des déclarants ont dit avoir fait des contributions financières à des partis politiques fédéraux ou à des candidats pendant les années d'élections 1984 et 1988. En général, les personnes qui ont déclaré de telles contributions étaient des hommes âgés disposant de revenus personnels élevés. En outre, les déclarants de l'Ouest canadien étaient plus susceptibles que ceux des autres régions d'avoir déclaré des contributions politiques fédérales.

Le droit de vote

On dit qu'au Canada les élections se font par suffrage universel, c'est-à-dire que tous les citoyens adultes ont le droit de voter. Cependant, certains groupes de personnes

n'exercent ce droit que depuis peu, tandis que d'autres ne le possèdent pas.

La plupart des citoyens canadiens âgés de 18 ans et plus ont le droit de voter aux élections fédérales. Ceux qui jusqu'à récemment n'en avaient pas le droit étaient les juges, les détenus d'établissements carcéraux, les pensionnaires d'établissements institutionnels et les personnes ne pouvant administrer leurs biens pour cause d'incapacité mentale. Ces groupes de citoyens ont obtenu le droit de vote à l'issue de contestations judiciaires fondées sur la *Charte canadienne des droits et libertés*. À l'heure actuelle, seuls le directeur général des élections, le directeur général adjoint des élections, les directeurs du scrutin, les personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne et les mineurs n'ont pas le droit de voter aux élections fédérales.

L'histoire du droit de vote aux élections provinciales varie beaucoup d'une province à une autre. Au Québec, par exemple, les femmes n'ont obtenu ce droit qu'en 1940. En Colombie-Britannique, ce n'est qu'en 1953 que toutes les allusions à la race ont été éliminées de la loi électorale de cette province.

Le fait d'avoir étendu le droit de vote et amélioré les méthodes de dénombrement a entraîné de nettes augmentations de la proportion de Canadiens âgés de 18 ans et plus ayant le droit de voter aux élections fédérales. Au cours de l'année d'élections 1988, les électeurs canadiens (personnes ayant le droit de voter) étaient au nombre de 17,6 millions, ce qui représente 91 % des adultes. Avant 1918, moins de 40 % des Canadiens adultes avaient le droit de voter. Aux élections de 1921, année où toutes les femmes adultes avaient ce droit, la proportion est passée à 84 % et elle est demeurée environ la même jusqu'aux élections de 1972. Depuis cette année-là, plus de 90 % des Canadiens âgés de 18 ans et plus sont inscrits sur les listes électorales fédérales.

Le vote

La participation électorale aux élections fédérales canadiennes s'est généralement maintenue depuis la Confédération. Par exemple, 75 % des adultes qui avaient le droit de voter aux élections générales fédérales de 1988 l'ont fait, comparativement à 73 % en 1868, année des premières élections. Lors des trois élections qui ont eu lieu dans les années 20, la participation électorale a légèrement diminué, tombant à un creux de 66 % pour celles de 1925. Le taux de participation a atteint un

Plébiscites et référendums

Dans certaines circonstances, les électeurs peuvent faire connaître leur opinion sur une question d'ordre public particulière par le biais d'un plébiscite ou d'un référendum. Les plébiscites sont consultatifs et ne lient pas les gouvernements aux résultats. Les référendums, eux, peuvent soit lier les gouvernements aux résultats soit ne pas les lier. Dans l'histoire du Canada, les votes à question unique ont eu lieu seulement à trois occasions au niveau fédéral, bien que de tels votes aient également été tenus au niveau provincial. En 1898, le gouvernement fédéral sous Sir Wilfrid Laurier a tenu un plébiscite sur la prohibition de l'alcool. Seulement 44 % des électeurs se sont prévalus de leur droit de vote. Ensuite, en 1942, le gouvernement en temps de guerre sous Mackenzie King a demandé aux Canadiens d'approuver, par le biais d'un plébiscite, un revirement quant à sa promesse d'élections de ne pas instaurer de conscription. La participation électorale a été de 71 %. Enfin, le 26 octobre 1992, les Canadiens ont voté (à l'occasion d'un référendum ne liant pas le gouvernement) sur les réformes constitutionnelles globales fondées sur l'accord de Charlottetown. Au référendum de 1992, 75 % électeurs ont exercé leur droit de vote.

Le régime parlementaire

Le Canada est une démocratie parlementaire formée d'un État fédéral, de 10 provinces et de 2 territoires. Au niveau fédéral, les Canadiens adultes élisent directement des députés à la Chambre des communes, lesquels prennent des décisions et adoptent les lois concernant les questions de compétence fédérale. À l'heure actuelle, le Sénat, chambre haute de l'État fédéral, est une assemblée nommée investie de pouvoirs limités.

La Constitution canadienne fixe à cinq ans la durée maximale d'une législature. Il est rare, toutefois, qu'une assemblée législative atteigne le terme de son mandat. Habituellement, après une période variant entre quatre ans et quatre ans et demi, le premier ministre demande au gouverneur général de dissoudre le Parlement et de déclencher des élections.

Le Canada est divisé en 295 circonscriptions électorales, aussi appelées comtés, qui élisent les députés à la Chambre des communes. Le découpage de la carte électorale est modifié périodiquement en fonction des données du recensement de la population, conformément à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

La loi et la réforme électorales

La *Loi électorale du Canada* établit les règles et les procédures à suivre pour les élections fédérales au Canada. Selon cette loi, la responsabilité des opérations électorales incombe au directeur général des élections, fonctionnaire impartial qui est secondé par un personnel en poste au Bureau du directeur général des élections du Canada (Élections Canada). L'appareil administratif sur lequel s'appuient les opérations électorales relève du directeur général des élections, qui doit veiller à ce que toutes les personnes habilitées à voter aient la possibilité de le faire. La *Loi sur les dépenses d'élection* de 1974 restreint les sommes que les candidats et les partis peuvent consacrer à certains genres de dépenses, tandis que la *Loi électorale du Canada* établit des exigences précises en matière de déclaration des contributions et des dépenses.

La Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis a été créée en novembre 1989. Elle avait pour mandat de faire enquête et rapport sur les principes, les procédures et les règles qui devraient régir l'élection des députés à la Chambre des communes et le financement des partis politiques et des campagnes électorales des candidats. La Commission a tenu des audiences publiques pancanadiennes et a commandé plus de 100 études de fond exhaustives, dont les résultats ont été publiés en 23 volumes.

Au début de 1992, la Commission a déposé à la Chambre des communes son rapport en quatre volumes intitulé *Pour une démocratie électorale renouvelée*. Ce rapport contient des recommandations qui s'articulent autour des six grands objectifs de la réforme électorale : assurer les droits démocratiques des votants; faciliter l'accès aux charges électives; promouvoir l'égalité et l'efficacité du suffrage; renforcer les partis politiques en tant que principales organisations politiques; promouvoir l'impartialité dans les opérations électorales; accroître la confiance du public dans l'intégrité des opérations électorales. Le gouvernement a transmis le rapport au Comité spécial sur la réforme électorale.

sommet lors des trois élections tenues en 1958, 1962 et 1963, où 79 % des électeurs se sont prévalus de leur droit de vote.

Si la participation au scrutin fédéral varie selon la province, les taux provinciaux ont été relativement stables lors des dernières élections. En 1988, par exemple, une forte proportion d'électeurs ont voté à l'Île-du-Prince-Édouard (85 %) et en Colombie-Britannique (79 %). Les taux de participation les plus faibles ont été enregistrés à Terre-Neuve (67 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (71 %).

Selon certaines études[1] sur le comportement des électeurs au Canada, les personnes qui votent sont généralement plus âgées et plus instruites que celles qui ne votent pas; elles vivent dans des familles où le revenu est élevé et ont plus de chances d'être mariées, d'occuper un emploi et d'appartenir à une des principales religions.

La participation électorale moyenne aux élections provinciales et territoriales tenues au cours des années 80 a été généralement la même ou plus élevée que celle observée aux élections fédérales pendant la même période. Les exceptions comprennent l'Alberta et l'Ontario, où les proportions d'électeurs ayant exercé leur droit de vote aux élections provinciales (56 % et 61 % respectivement) ont été considérablement plus faibles que celles enregistrées aux élections fédérales.

Perspective internationale

Comparativement aux États-Unis, où, en moyenne, 54 % des adultes ayant le droit de voter se sont prévalus de ce droit aux élections fédérales tenues dans les années 80, la participation électorale moyenne au Canada a été assez forte, s'établissant à 73 %. Cependant, cette proportion n'était pas aussi élevée que dans les autres démocraties. Selon une étude réalisée pour la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, le Canada s'est classé au 28e rang parmi les 33 démocraties dont on a analysé les taux de participation au scrutin dans les années 80. Toutefois, dans plusieurs pays où les taux de participation électorale étaient élevés, comme l'Australie, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, la Grèce et le Costa Rica, le vote est obligatoire et les personnes qui ne votent pas encourent des sanctions prévues par la loi.

Contributions politiques fédérales

Les particuliers et les organisations (y compris les entreprises) qui font des contributions à des partis politiques fédéraux enregistrés ou à des candidats à des élections peuvent se prévaloir du crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales. Pour avoir droit à ce crédit, les déclarants doivent fournir des reçus officiels. Du montant d'une contribution, 75 % de la première tranche de 100 $, 50 % des 450 $ suivants et 33 1/3 % du reste du montant versé sont admissibles, jusqu'à concurrence d'un crédit d'impôt déductible maximum de 500 $. Par conséquent, seule la première tranche de 1 150 $ donne lieu à un avantage fiscal.

Il n'est pas étonnant que les contributions versées aux partis politiques fédéraux ou aux candidats à des élections augmentent de façon marquée pendant les années d'élections. Au nombre des facteurs qui influent sur les contributions en période d'élections, signalons l'accroissement de la sensibilisation du public, l'intensification des activités de financement et la tenue de campagnes pour les candidats indépendants. Entre 1982 et 1990, les contributions moyennes et totales, ainsi que le nombre de personnes ayant fait des contributions, ont atteint des sommets aux années d'élections 1984 et 1988.

En 1988, les particuliers ont déclaré au total 36 millions de dollars[2] en contributions politiques fédérales, ce qui constitue une hausse de 20 % par rapport à la somme de 30 millions déclarée en 1984. Le nombre de personnes qui ont fait des contributions a atteint 177 000 en 1988, ce qui représente une hausse de 15 % par rapport au nombre de 154 000 enregistré en 1984. Pendant cette période, toutefois, la proportion de l'ensemble des déclarants ayant fait des contributions politiques fédérales est demeurée stable, se situant à environ 1 %.

Pendant l'année d'élections 1988, les déclarants de l'Ontario ont versé 39 % (14 millions de dollars) des 36 millions de dollars de contributions faites dans l'ensemble du pays, tandis que les déclarants des provinces de l'Ouest et des deux territoires en ont versé 38 % (13,7 millions de dollars). Les contributions faites par les déclarants du Québec ont représenté 17 % (6,1 millions de dollars) des contributions totales et celles des déclarants des provinces de l'Atlantique, 6 % (2,2 millions de dollars). Cette répartition des personnes qui ont fait des contributions diffère légèrement de celle de la population canadienne. En 1991,

Chronologie du droit de vote aux élections fédérales au Canada

1868 — Les premières élections générales fédérales ont lieu; seuls les hommes qui possèdent des biens d'une certaine valeur ont le droit de vote.

1885 — *L'acte du cens électoral* définit une « personne » comme étant de sexe masculin, à l'exclusion des hommes de race mongolique ou chinoise.

1917 — La *Loi des élections en temps de guerre* prive du droit de vote les citoyens canadiens nés dans un pays ennemi et naturalisés après le 31 mars 1902 ainsi que ceux dont la « langue maternelle » est celle d'un pays ennemi, sans égard au pays de naissance.

1917 — Les épouses, les sœurs et les mères de militaires obtiennent le droit de vote.

1918 — Toutes les femmes adultes obtiennent le droit de vote.

1948 — Le droit de vote est accordé aux Canadiens d'origine japonaise.

1950 — Les Inuit, explicitement exclus de la *Loi du cens électoral fédéral* de 1934, obtiennent le droit de vote.

1960 — La *Loi sur les Indiens* est modifiée de façon à accorder le droit de vote aux autochtones du Canada vivant dans les réserves.

1987 — Les juges obtiennent le droit de vote.

1988 — Les personnes ayant une incapacité mentale obtiennent le droit de vote.

1992 — Le droit de vote est accordé aux détenus.

Participation électorale moyenne aux élections provinciales et territoriales des années 80

	%
Saskatchewan	83
Nouveau-Brunswick	82
Île-du-Prince-Édouard	82
Terre-Neuve	79
Yukon	78
Colombie-Britannique	77
Nouvelle-Écosse	76
Québec	76
Manitoba	71
Territoires du Nord-Ouest	71
Ontario	61
Alberta	56

Source : Bureaux d'élection provinciaux et territoriaux.

Participation électorale au Canada et dans 32 autres démocraties, années 80

Rang		Participation électorale moyenne, années 80	Rang		Participation électorale moyenne, années 80
		%			%
1	Australie	94[1]	18	Israël	79
2	Belgique	94[1]	19	Costa Rica	79[1]
3	Autriche	92	20	Finlande	78
4	Bahamas	91	21	Barbade	77
5	Nouvelle-Zélande	91	22	Jamaïque	77
6	Italie	90[1]	23	Portugal	77
7	Islande	89	24	Botswana	76
8	Suède	89	25	Irlande	74
9	Luxembourg	88[1]	26	Royaume-Uni	74
10	Allemagne	87	27	Espagne	73
11	France	86	**28**	**Canada**	**73**
12	Danemark	86	29	Japon	71
13	Venezuela	84	30	Inde	62
14	Pays-Bas	83	31	Trinidad et Tobago	59
15	Norvège	83			
16	Grèce	82[1]	32	États-Unis	54
17	Île Maurice	80	33	Suisse	48

1. Vote obligatoire.
Source : Black, J.H., Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, 1991.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Personnes ayant versé des contributions à des partis politiques fédéraux, selon le groupe d'âge et la région, année d'élections 1988

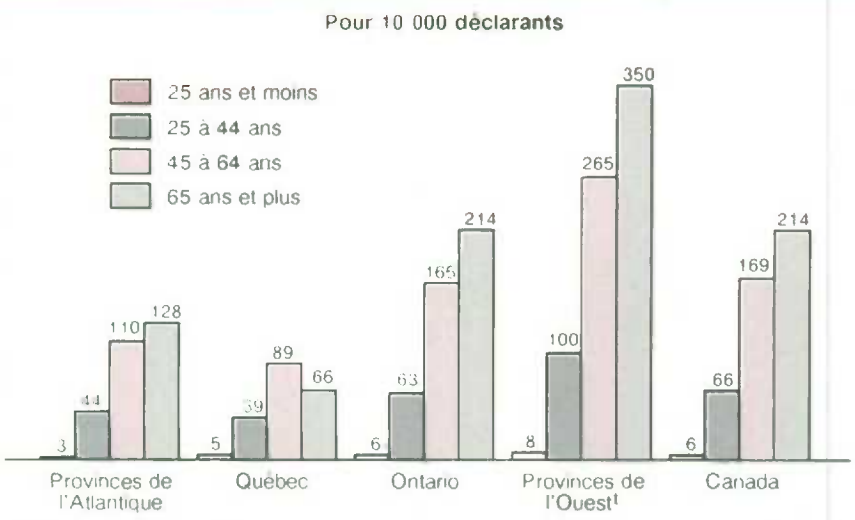

1. Y compris les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.
Source : Statistique Canada, Division des données régionales et administratives, données non publiées.

37 % des Canadiens vivaient en Ontario, 29 %, dans les provinces de l'Ouest, 25 %, au Québec et 9 %, dans les provinces de l'Atlantique.

Profil des personnes qui font des contributions

Selon les données fiscales, les déclarants ayant un revenu élevé sont plus susceptibles que les autres de faire des contributions politiques fédérales. Comme le revenu augmente en général avec l'âge et que les hommes touchent habituellement des salaires plus élevés que les femmes, il n'est pas étonnant de constater que les hommes âgés sont les plus susceptibles de déclarer des dons à des partis politiques ou à des candidats.

Pendant l'année d'élections 1988, les hommes représentaient 73 % des personnes qui avaient fait des contributions et les sommes qu'ils avaient versées représentaient 77 % des contributions totales. En outre, la contribution moyenne chez les hommes (213 $) était plus élevée que celle observée chez les femmes (171 $). Parmi les déclarants, les hommes (1,4 %) étaient deux fois plus susceptibles que les femmes (0,6 %) d'avoir fait des contributions. Le lien entre le sexe des déclarants et les contributions était plus évident au Québec, où les hommes étaient quatre fois plus susceptibles que les femmes d'avoir fait des contributions.

Il est possible que les hommes déclarent des contributions faites par leur conjointe. Cependant, un couple qui voudrait tirer le meilleur parti possible du crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales présenterait deux déclarations distinctes, à condition que les deux conjoints aient un revenu imposable à déclarer et que leurs contributions combinées s'élèvent à plus de 100 $.

Près des trois quarts des personnes qui ont fait des contributions étaient âgées de 45 à 64 ans (41 %) ou de 25 à 44 ans (31 %). Cependant, la tendance à faire des contributions politiques fédérales augmentait avec l'âge. Dans l'ensemble, sur chaque 10 000 déclarants âgés de 65 ans et plus, 214 déclarants ont fait des contributions politiques fédérales, tandis que la proportion correspondante chez les moins de 25 ans était de 6 déclarants seulement. Ce n'est qu'au Québec que les déclarants âgés de 65 ans et plus étaient moins susceptibles que ceux de 45 à 64 ans de faire des contributions.

Les déclarants ayant des revenus personnels élevés étaient les plus susceptibles

1. Voir, par exemple, Munroe Eagles, « Voting and Nonvoting in Canadian Federal Elections: An Ecological Analysis », publié sous la direction de Herman Bakvis, *Voter Turnout in Canada*, Toronto, Dundurn Press, 1991.
2. Tous les montants cités dans cet article sont en dollars constants de 1991.

de faire des contributions. Il est certain que les personnes dont le revenu discrétionnaire leur permet de faire une contribution sont les mieux placées pour profiter du crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales. Parmi les personnes ayant fait des contributions politiques fédérales en 1988, 35 % avaient un revenu personnel de 50 000 $ et plus. Par contraste, seulement 7 % des déclarants se situaient dans cette tranche de revenu. Par ailleurs, 39 % des personnes ayant fait des contributions politiques fédérales avaient un revenu se situant entre 25 000 $ et 49 999 $, et 26 % avaient un revenu de moins de 25 000 $.

En 1988, 830 déclarants pour chaque 10 000 ayant un revenu de 75 000 $ et plus ont fait des contributions, comparativement à seulement 42 pour chaque 10 000 ayant un revenu de moins de 25 000 $. Du point de vue des régions, le lien entre le revenu et la probabilité de faire des contributions était le plus marqué dans les provinces de l'Atlantique et dans l'Ouest canadien, et le moins évident au Québec.

Les déclarants des provinces de l'Ouest (incluant les deux territoires) étaient, de loin, les plus susceptibles d'avoir fait des contributions financières à des partis politiques fédéraux ou à des candidats à des élections (160 pour chaque 10 000 déclarants). En Ontario et dans les provinces de l'Atlantique, respectivement 99 et 62 personnes pour chaque 10 000 déclarants ont fait des contributions. Les résidents du Québec étaient les moins susceptibles de déclarer des contributions de ce genre (49 pour chaque 10 000 déclarants).

Contributions aux partis politiques fédéraux

Selon les données d'Élections Canada, les contributions (toutes sources combinées) versées aux partis politiques fédéraux ont augmenté considérablement depuis 1975. En 1991, les partis fédéraux ont recueilli 45 millions de dollars, ce qui représente 116 % de plus qu'en 1975, où les contributions avaient totalisé 20,8 millions de dollars. En 1988, année des dernières élections, les partis fédéraux ont reçu 65,5 millions de dollars en contributions, ce qui représente une hausse de 68 % par rapport aux 39 millions de dollars recueillis pendant l'année d'élections 1979.

Jeffrey Frank est analyste à la revue *Tendances sociales canadiennes*.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Personnes ayant versé des contributions à des partis politiques fédéraux, selon le revenu et la région, année d'élections 1988

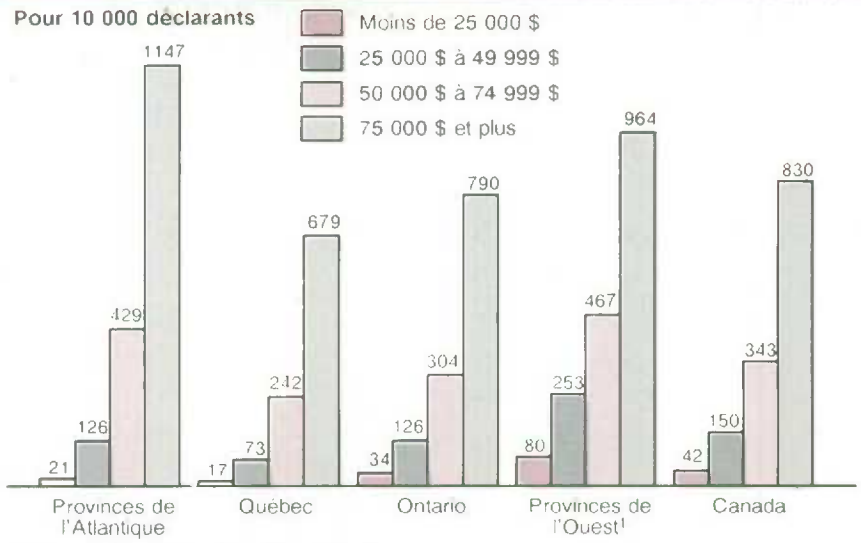

1. Y compris les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.
Source : Statistique Canada, Division des données régionales et administratives, données non publiées.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Contributions[1] versées à certains partis politiques fédéraux, 1975-1991

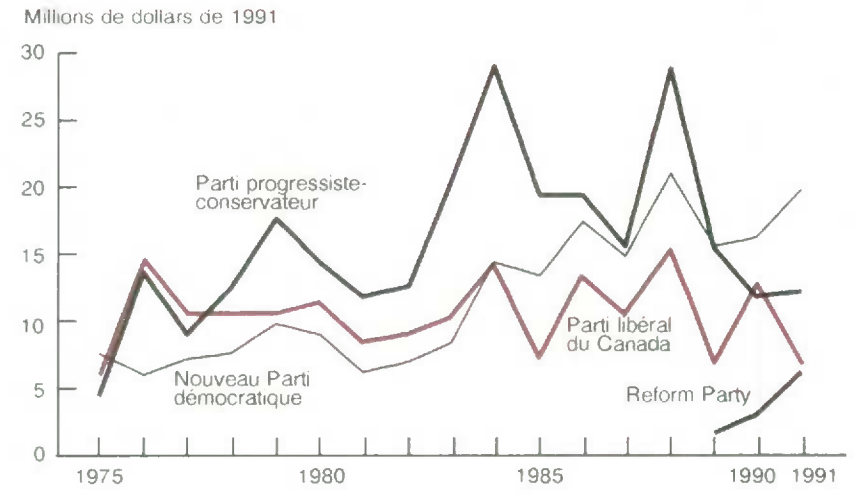

1. De toutes sources, en dollars constants de 1991.
Source : Élections Canada.

DÉCOUVREZ

Les renseignements sur la santé les plus demandés à Statistique Canada - maintenant disponibles dans une revue trimestrielle

- Des ***articles de fond***... traitant les grands dossiers de l'heure : découvertes récentes sur le cancer, les affections cardio-vasculaires, l'étiologie et l'impact socio-économique des problèmes de santé sur les Canadiens.

- Des ***faits saillants***... présentant un condensé des plus récentes données sur la santé publiées par Statistique Canada.

- Des ***indicateurs choisis***... vous permettant de déceler et d'analyser les nouvelles tendances dans le domaine de la santé aux niveaux national, régional et provincial. Vous y trouverez, entre autres, les indicateurs des hôpitaux, de la mortalité et de la morbidité.

Chaque numéro de ***Rapports sur la santé*** comprend aussi une liste de renseignements et vous indique comment vous procurer des données personnalisées et des tableaux normalisés.

Soyez renseigné ! Ne ratez pas un seul numéro. Abonnez-vous dès aujourd'hui !

Un abonnement à ***Rapports sur la santé*** (nº 82-003 au catalogue) ne coûte que 104 $ pour quatre numéros par an au Canada, 125 $ US aux États-Unis et 146 $ US dans les autres pays.

Pour commander, écrivez à : Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquez avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous (voir la liste dans cette publication).

Pour obtenir votre revue plus rapidement, commandez par télécopieur au

1-613-951-1584

Ou composez sans frais le

1-800-267-6677

et portez la commande à votre compte VISA ou MasterCard.

LES TROUBLES DU SOMMEIL : QUI EN EST VICTIME ?

par Heather Tait

Pour la plupart des gens, avoir une bonne nuit de sommeil va de soi. Et pourtant, les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1991 montrent que près de 20 % des Canadiens souffrent fréquemment de troubles du sommeil : difficulté à s'endormir ou à rester endormis, sommeil non réparateur, problèmes de somnolence. Ces troubles sont particulièrement répandus chez les femmes (et plus spécialement chez les mères seules), les personnes âgées, les personnes à la recherche d'un emploi et les travailleurs par postes.

Les troubles du sommeil sont souvent liés au stress causé, par exemple, par le faible revenu, la douleur physique ou les problèmes de santé. Cependant, les résultats de recherches sur la relation entre le manque de sommeil, le stress et les problèmes de santé ne sont pas concluants. D'après certaines études, une personne privée de sommeil pendant une longue période peut avoir des hallucinations et des comportements paranoïaques, mais ces symptômes disparaissent lorsqu'elle recommence à dormir normalement. D'autres études concluent que l'insuffisance comme l'excès de sommeil peuvent réduire l'espérance de vie.

Troubles du sommeil

D'après les résultats de l'ESG de 1991, la majorité des Canadiens n'ont en général pas de difficulté à dormir. Mais, en 1991, 24 % des répondants d'âge adulte ont déclaré avoir du mal à s'endormir ou à rester endormis. Ces troubles étaient particulièrement fréquents chez les personnes qui avaient beaucoup de stress dans leur vie, un faible revenu, des douleurs physiques ou des problèmes de santé. Par exemple, en 1991, 38 % des répondants qui ont dit avoir beaucoup de stress dans leur vie avaient de la difficulté à dormir. En outre, 37 % des personnes à faible revenu[1] ont indiqué avoir du mal à s'endormir ou à rester endormies, contre 18 % des personnes ayant un revenu élevé. De même, 44 % des répondants d'âge adulte ayant déclaré avoir des douleurs ou des malaises avaient de la difficulté à dormir, comparativement à 19 % de ceux n'ayant ni douleurs ni malaises. Enfin, 29 % des personnes interrogées ayant au moins un problème de santé ont déclaré avoir de la difficulté à dormir, contre 14 % des personnes en bonne santé.

Différences selon le sexe

Les hommes et les femmes ont déclaré à peu près le même nombre d'heures de sommeil par nuit (en moyenne 7,4 heures et 7,3 heures respectivement). Cependant, plus de femmes que d'hommes souffrent de troubles du sommeil. En 1991, 28 % des femmes, comparativement à 19 % des hommes, ont dit avoir du mal à s'endormir ou à rester endormies.

Parmi les femmes, on constate que la difficulté à s'endormir ou à rester endormies était plus fréquente chez les femmes au foyer qui ont des enfants de moins de 18 ans que chez les mères occupant un emploi qui ont des enfants du même âge : 26 % et 20 % respectivement. Par contre, chez les mères travaillant à l'extérieur du foyer, celles qui occupent un emploi à temps partiel et celles qui travaillent à temps plein ont déclaré dans des proportions à peu près semblables avoir des troubles du sommeil. Dans chacun de ces deux groupes, environ 20 % des femmes ont dit avoir de la difficulté à s'endormir ou à rester endormies.

Les facteurs qui provoquent vraisemblablement les troubles du sommeil — comme le faible revenu, la douleur physique et les problèmes de santé — sont plus fréquemment observés chez les femmes que chez les hommes. Par exemple, en 1991, 14 % des femmes avaient un faible revenu, contre 9 % des hommes. Les femmes à faible revenu étaient deux fois plus susceptibles que celles ayant un revenu plus élevé d'avoir du mal à s'endormir ou à rester endormies (41 % et 20 % respectivement). Par ailleurs, 22 % des femmes interrogées en 1991, comparativement à 17 % des hommes, ont dit

L'Enquête sociale générale

L'Enquête sociale générale de Statistique Canada pour l'année 1991 portait sur la santé des Canadiens âgés de 15 ans et plus. Trois questions ont été posées pour permettre l'étude du rapport entre l'état de santé et le sommeil. Ces questions étaient les suivantes :

1. « Éprouvez-vous périodiquement de la difficulté à trouver le sommeil ou à rester endormi ? » (« Oui ou Non »)
2. « Votre sommeil est-il reposant ? » (« La plupart du temps ? », « Quelquefois ? », « Jamais ? »)
3. « Vous arrive-t-il d'éprouver de la difficulté à rester éveillé lorsque vous le désirez ? » (« La plupart du temps ? », « Quelquefois ? », « Jamais ? »)

Dans l'ensemble, les réponses à ces trois questions tendent vers les mêmes conclusions. Aussi allons-nous, dans cet article, examiner seulement les réponses fournies à la première question.

1. Les seuils de faible revenu utilisés dans cet article sont ceux qui ont servi pour l'Enquête promotion santé Canada de 1990. Hormis quelques différences légères, ils sont semblables à ceux de Statistique Canada.

avoir des douleurs ou des malaises. En outre, les femmes de 15 à 64 ans et celles de 65 ans et plus étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes des deux mêmes groupes d'âge à avoir déclaré au moins un problème de santé : 62 % et 88 % pour les femmes, contre 56 % et 83 % pour les hommes.

Les parents seuls et leurs enfants

Par rapport aux mères et aux enfants de familles biparentales, les mères et les enfants de familles monoparentales ont moins d'heures de sommeil et sont plus nombreux à souffrir de troubles du sommeil. En 1991, 33 % des mères seules âgées de 15 à 64 ans qui avaient des enfants de moins de 25 ans dormaient en moyenne moins de 7 heures par nuit, comparativement à 24 % des femmes ayant des enfants du même âge mais vivant en couple. En outre, 34 % des mères seules avaient du mal à trouver le sommeil ou à rester endormies, contre 22 % des mères vivant en couple. Parallèlement, 27 % des enfants âgés de 15 à 24 ans vivant dans une famille monoparentale, contre 18 % des enfants de familles biparentales ayant le même âge, ont déclaré avoir de la difficulté à dormir.

La fréquence des problèmes associés aux troubles du sommeil était dans l'ensemble plus élevée dans les familles dirigées par une mère seule que dans les autres familles. Par exemple, en 1991, 16 % des mères seules ont déclaré avoir beaucoup de stress dans leur vie, contre 8 % des mères de famille vivant en couple. De plus, 39 % des familles monoparentales dirigées par la mère avaient un faible revenu, comparativement à 9 % des familles biparentales. Par ailleurs, les mères et les enfants de familles monoparentales étaient proportionnellement plus nombreux que les mères et les enfants des autres familles à avoir des douleurs physiques et des problèmes de santé. En 1991, 24 % des mères seules, comparativement à 17 % des autres mères, ont dit avoir des douleurs ou des malaises. De même, 17 % des enfants de familles monoparentales, par rapport à 10 % des enfants de familles biparentales, avaient des douleurs physiques. Toujours en 1991, 66 % des mères seules avaient au moins un problème de santé, contre 60 % des autres mères. Les enfants de familles monoparentales étaient beaucoup plus susceptibles que ceux de familles biparentales d'avoir au moins un problème de santé, les proportions étant respectivement de 56 % et de 9 %.

TENDANCES sociales CANADIENNES

Personnes ayant déclaré des troubles du sommeil[1], selon l'âge et le sexe, 1991

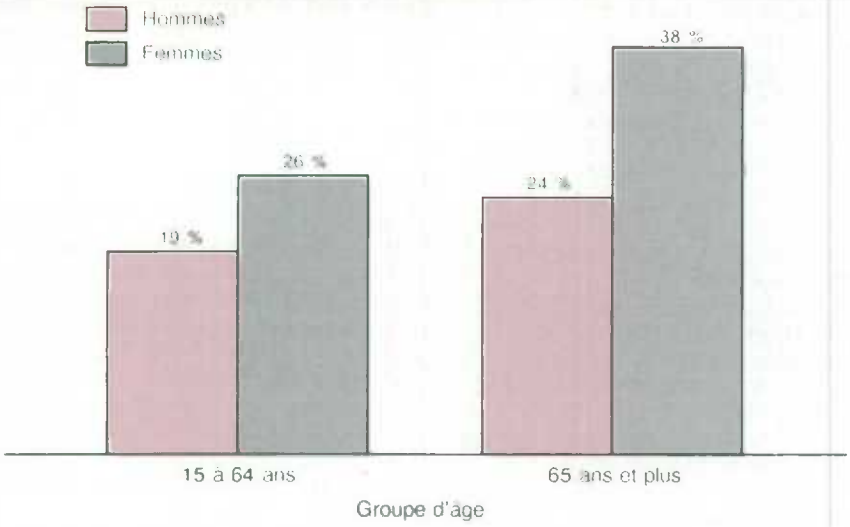

1. Comprend les personnes ayant régulièrement de la difficulté à trouver le sommeil ou à rester endormies.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

TENDANCES sociales CANADIENNES

Certains groupes de personnes ayant déclaré des troubles du sommeil[1], 1991

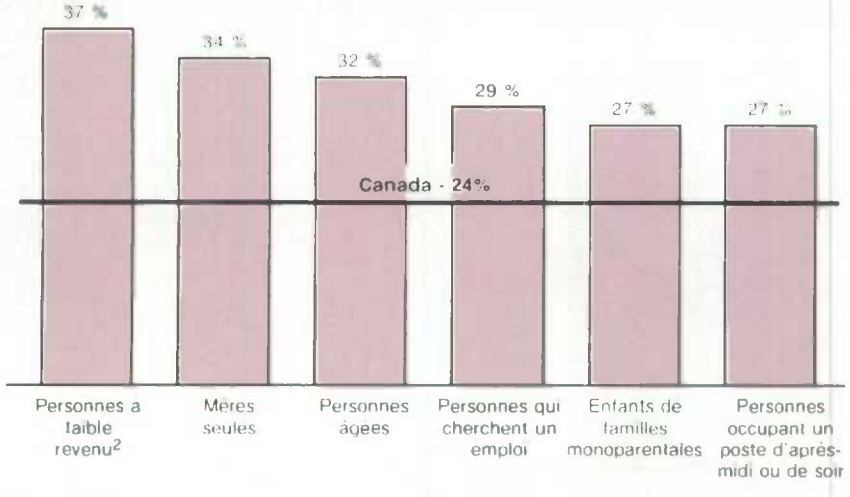

1. Comprend les personnes ayant régulièrement de la difficulté à trouver le sommeil ou à rester endormies.
2. Seuils de faible revenu fondés sur les seuils de l'Enquête promotion santé Canada.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Personnes âgées

Le nombre moyen d'heures de sommeil par nuit est à peu près le même chez les personnes âgées et chez les 15 à 64 ans. Toutefois, la probabilité d'avoir un sommeil troublé augmentait avec l'âge. En 1991, 22 % des 15 à 64 ans ont dit avoir du mal à trouver le sommeil ou à rester endormis. Par contre, chez les 65 ans et plus et les 80 ans et plus, les proportions correspondantes étaient de 32 % et de 40 % respectivement.

Le fait que les personnes âgées sont proportionnellement plus nombreuses que les autres adultes à avoir un faible revenu, à ressentir des douleurs physiques et à avoir des problèmes de santé explique sans doute en partie la différence dans les réponses des deux groupes sur les troubles du sommeil. En 1991, par exemple, 22 % des 65 ans et plus avaient un faible revenu, contre 9 % des autres adultes. La même année, 40 % des personnes âgées à faible revenu ont déclaré qu'elles dormaient mal.

Toujours en 1991, 31 % des personnes âgées ont déclaré ressentir des douleurs, comparativement à 18 % des 15 à 64 ans. Parmi les personnes âgées ayant déclaré éprouver des douleurs, 49 % avaient de la difficulté à s'endormir, comparativement à 25 % de celles n'ayant pas de douleurs. En outre, 86 % des personnes âgées ont

déclaré avoir au moins un problème de santé, comparativement à 59 % des 15 à 64 ans. La proportion de personnes âgées qui ont dit mal dormir était de 34 % parmi celles qui avaient un problème de santé et de 17 % parmi celles qui étaient bien portantes.

Le sommeil et les accidents

Les accidents sont souvent le résultat de l'erreur humaine. La somnolence est dans beaucoup de cas une cause importante de la baisse de la vigilance, cette baisse entraînant à son tour l'erreur. Pour la plupart des gens, il y a deux périodes de la journée où la vigilance diminue et où l'envie de dormir est la plus forte : de 2 heures à 7 heures, qui est la période la plus importante, et de 14 heures à 17 heures. C'est également pendant ces deux périodes que se produisent le plus d'accidents de la circulation.

Transports Canada estime que 13 % des accidents de la circulation causant des blessures mortelles se produisent entre 2 heures et 7 heures — c'est-à-dire pendant une période de la journée où il y a très peu de circulation. Transports Canada estime également que 20 % des conducteurs se sont endormis au volant au moins une fois. En 1988, d'après des données américaines, environ 13 % des décès (60 500) causés par des accidents de la route étaient provoqués par des automobilistes qui s'étaient endormis au volant.

Plusieurs catastrophes majeures sont survenues également pendant la période de 2 heures à 7 heures. Deux des plus connues sont les accidents qui se sont produits aux centrales nucléaires de Three Mile Island et de Chernobyl. L'erreur humaine était une des principales causes de l'une et l'autre catastrophe.

Il est probable que d'autres accidents survenus en milieu de travail, moins dramatiques que ces deux catastrophes, soient en partie attribuables à une perturbation du sommeil. Selon les résultats d'une étude[1], les travailleurs qui changeaient l'heure de leur réveil les jours de congé étaient plus susceptibles d'avoir un accident le jour du retour au travail.

Les travailleurs par postes sont les plus susceptibles d'avoir des accidents ou des maladies liés au travail. En 1991, 19 % des travailleurs ayant un poste de nuit et 15 % des travailleurs par postes rotatifs, comparativement à 8 % des personnes qui travaillent de jour et à 9 % de celles qui travaillent l'après-midi, ont déclaré avoir été malades ou s'être blessés à cause de leur travail dans les 12 mois ayant précédé l'enquête. Bien que ces différences puissent s'expliquer en partie par le genre de travail effectué, elles peuvent aussi être attribuables au fait que la somnolence est plus fréquente chez les travailleurs par postes.

1. Industrial Accident Survey, Workers' Compensation Board of British Columbia, 1973.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Personnes âgées de 15 à 64 ans qui occupaient ou cherchaient un emploi ayant déclaré avoir des troubles du sommeil[1], 1991

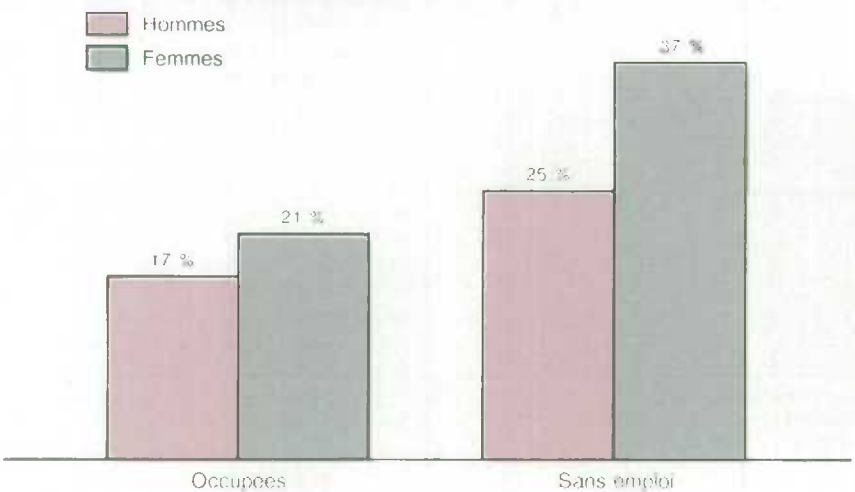

1. Comprend les personnes ayant régulièrement de la difficulté à trouver le sommeil ou à rester endormies.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Personnes à la recherche d'un emploi

La proportion d'adultes ayant de la difficulté à dormir était beaucoup plus élevée chez les personnes cherchant un emploi[2] que chez celles qui avaient un emploi. En 1991, 29 % des adultes à la recherche d'un emploi, comparativement à 19 % de ceux qui avaient du travail, ont déclaré qu'ils dormaient mal.

Encore une fois, le stress explique probablement en partie le pourcentage élevé d'adultes sans emploi qui souffrent de troubles du sommeil. Une proportion un peu plus forte de chômeurs que de personnes employées ont déclaré avoir beaucoup de stress dans leur vie. Sans doute ce stress s'explique-t-il par le fait d'avoir un faible revenu, cas observé plus souvent chez les personnes à la recherche d'un emploi que chez les personnes qui ont un emploi. En 1991, 30 % des chômeurs d'âge adulte avaient un faible revenu, contre 5 % des personnes du même âge qui travaillaient.

Travailleurs par postes

Les travailleurs par postes, qui représentent 20 % de l'ensemble des travailleurs de 15 à 64 ans, sont particulièrement susceptibles de souffrir de troubles du sommeil. Souvent les travailleurs ayant un poste de nuit ou un poste rotatif dorment moins que les autres travailleurs. En 1991, un peu plus du tiers des travailleurs de nuit (36 %) et des travailleurs par postes rotatifs (35 %) ont déclaré avoir moins de 7 heures de sommeil par jour en moyenne, comparativement à 27 % des travailleurs ayant un poste de jour, d'après-midi ou de soirée.

La difficulté à dormir était un peu plus fréquente chez les travailleurs par postes que chez les autres adultes ayant un emploi. Ainsi, 27 % des travailleurs qui avaient un poste d'après-midi ou de soirée et 21 % de ceux qui avaient un poste de nuit ou un poste rotatif ont dit avoir du mal à s'endormir ou à rester endormis. Chez les personnes qui avaient un travail de jour régulier, cette proportion était de 18 %.

Outre qu'ils subissent les effets communs à toutes les personnes ayant des troubles du sommeil, les travailleurs par postes peuvent souffrir d'un dérèglement de leur horloge physiologique. Beaucoup de personnes commencent à mal dormir quand sont perturbés les mécanismes qui règlent l'alternance veille-sommeil.

2. Il s'agit des 15 à 64 ans ayant indiqué « chercher un emploi » comme activité principale au cours de l'année précédant l'enquête.

Heather Tait est analyste pour l'Enquête sociale générale; elle fait partie de la Division des statistiques sociales, du logement et des familles de Statistique Canada.

LES FAMILLES À FAIBLE REVENU

par Jillian Oderkirk

Près du tiers (29 %) des 3,8 millions de Canadiens vivant au-dessous du seuil de faible revenu en 1990 étaient âgés de moins de 18 ans, ce qui représente presque 17 % de l'ensemble des jeunes de ce groupe d'âge. Les enfants issus de familles à faible revenu risquent de se heurter à diverses difficultés : accès limité aux activités de loisirs et de sports, rejet par certains de leurs camarades, mauvaise santé, malnutrition ou conditions de logement inadéquates. Bon nombre de parents qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts parce que leur revenu est insuffisant pour subvenir aux besoins essentiels de leur famille se sentent frustrés et impuissants à améliorer les perspectives d'avenir pour eux-mêmes et leurs enfants.

Les parents seuls sont plus susceptibles que les autres d'élever leurs enfants dans des conditions financières difficiles. En outre, l'écart entre leur revenu et les seuils de faible revenu établis par Statistique Canada est en général plus grand. Cet écart s'explique dans une large mesure par le fait que les transferts gouvernementaux, en particulier les prestations d'aide sociale, constituent la principale source de revenu pour plus de familles monoparentales à faible revenu que de familles biparentales dans la même situation. Or ces prestations sont souvent bien inférieures aux seuils de faible revenu.

Même parmi les familles où les salaires et les traitements sont la principale source de revenu, la proportion de familles à faible revenu est plus élevée chez les familles monoparentales que chez les familles biparentales. Dans ces dernières, les conjoints ont la possibilité de travailler tous les deux, et donc d'augmenter le revenu de la famille. La présence d'un homme dans la famille et le fait que les gains moyens des hommes dépassent ceux des femmes sont d'autres caractéristiques des familles biparentales. Les chefs de familles monoparentales sont pour la plupart des femmes, en particulier de jeunes femmes, dont la capacité de gagner leur vie est semblable à celle des mères de familles biparentales, mais très inférieure à celle des pères. Par conséquent, beaucoup de mères seules ne peuvent compter que sur un maigre salaire, lequel est souvent insuffisant pour élever le revenu de la famille au-dessus des seuils de faible revenu.

Familles à faible revenu

Les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les familles à faible revenu. En 1990, les familles monoparentales représentaient près de la moitié (47 %) des familles à faible revenu avec enfants, alors qu'elles constituaient seulement 14 % de l'ensemble des familles avec enfants. La proportion de familles biparentales comptant des enfants et ayant un faible revenu était beaucoup moins élevée. En 1990, 10 % des familles biparentales étaient des familles à faible revenu, comparativement à 56 % des familles monoparentales.

En 1990, le revenu moyen des familles monoparentales à faible revenu était de 12 800 $, tandis que celui des familles biparentales dans la même situation financière était de 17 100 $. Chez les familles ayant un revenu égal ou supérieur aux seuils de faible revenu, le revenu moyen des familles monoparentales et biparentales était de 38 200 $ et de 61 500 $ respectivement.

Hausse de la proportion de parents seuls à faible revenu

Non seulement les parents seuls sont plus susceptibles que les autres d'élever leurs enfants dans des conditions financières difficiles, mais la proportion des personnes à faible revenu dans cette catégorie s'est accrue. En 1990, plus de la moitié (56 %) des parents seuls ayant des enfants âgés de moins de 18 ans avaient un revenu inférieur aux seuils de faible revenu. Cette proportion représentait une légère hausse par rapport à celles enregistrées en 1986 et en 1979.

En 1990, la proportion de familles à faible revenu parmi les familles époux-épouse comptant des enfants de moins de 18 ans était à peu près la même qu'en 1979. Les deux années, environ 10 % des familles biparentales avaient un faible revenu.

Les jeunes parents ont un faible revenu

En règle générale, les jeunes parents ont

Mesure du faible revenu

La mesure du faible revenu dont il est question dans le présent article correspond aux seuils de faible revenu de 1986. Ces seuils ont été établis d'après une analyse des données de 1986 se rapportant aux dépenses des familles. Les familles qui, en moyenne, consacrent à la nourriture, au logement et aux vêtements 20 % de leur revenu total de plus que la famille moyenne sont considérées comme des familles à faible revenu. On a fixé à 24 389 $ le seuil de faible revenu pour une famille de trois personnes vivant dans une des plus grandes villes du Canada en 1990.

Les estimations relatives au faible revenu présentées dans cet article sont tirées des fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Certains enregistrements contenus dans ces fichiers ont fait l'objet d'un contrôle afin d'assurer la confidentialité des données. Par conséquent, les estimations se rapportant au faible revenu produites à partir de ces fichiers sont légèrement différentes de celles obtenues à l'aide des données des fichiers non modifiés de Statistique Canada. Toutefois, ces différences n'ont eu aucun effet sur l'analyse et les conclusions.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Principales sources de revenu des familles à faible revenu[1], 1990

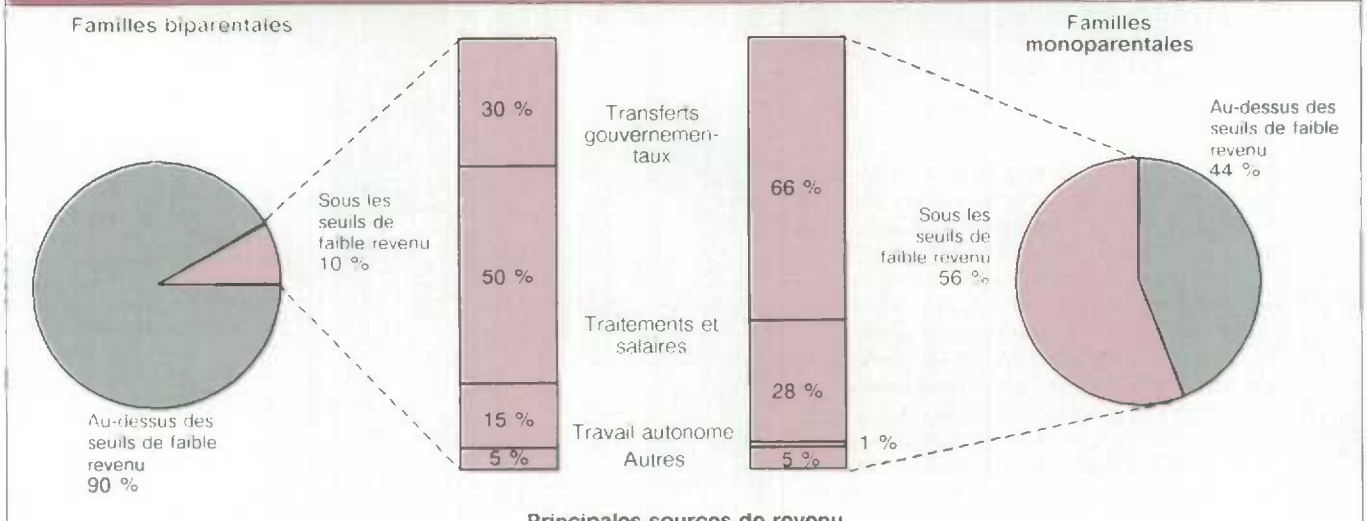

1. Familles ayant des enfants de moins de 18 ans, seuils de faible revenu de 1986.
Source : Statistique Canada, fichiers de microdonnées à grande diffusion non publiés de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

un revenu peu élevé. Cependant, celui des familles monoparentales, peu importe l'âge du parent seul, est beaucoup plus faible que celui des familles biparentales. Le revenu moyen des familles monoparentales varie entre 12000$, pour celles où le père ou la mère est âgé de 15 à 24 ans, et 38200$, pour celles où le père ou la mère est âgé de 45 à 54 ans. En revanche, le revenu moyen des familles biparentales se situe entre 29600$, chez celles où le père a entre 15 et 24 ans, et 66900$, chez celles où le père est âgé de 45 à 54 ans.

Les transferts gouvernementaux : principale source de revenu

En 1990, en ce qui concerne les familles à faible revenu avec enfants, les transferts gouvernementaux constituaient la principale source de revenu de près de la moitié (48 %) d'entre elles. Les salaires et les traitements l'étaient pour 39 % de ces familles et le revenu d'un travail autonome, pour 8 %. Les transferts gouvernementaux incluent les prestations d'aide sociale, les prestations d'assurance-chômage et les allocations familiales.

Les familles monoparentales à faible revenu (66 %) étaient proportionnellement plus nombreuses que les familles biparentales dans la même situation financière (30 %) à compter sur les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu. Par ailleurs, les salaires et les traitements étaient la principale source de revenu de la moitié des familles biparentales à faible revenu, mais de 28 % seulement de l'ensemble des familles monoparentales. Le revenu d'un travail autonome constituait la principale source de revenu d'environ 15 % des familles biparentales et de 1 % des familles monoparentales. Une proportion de 4 % de l'ensemble des familles à faible revenu comptait principalement sur d'autres sources de revenu, telles les soldes et les pensions.

Transferts gouvernementaux inférieurs aux seuils de faible revenu

La plupart des familles pour lesquelles les transferts gouvernementaux constituaient la principale source de revenu avaient un revenu inférieur aux seuils de faible revenu, et, dans bien des cas, l'écart était de plusieurs milliers de dollars. Parmi les familles dont la principale source de revenu était les transferts gouvernementaux, 92 % des familles monoparentales et 59 % des familles biparentales étaient des familles à faible revenu.

Les parents seuls vivant des transferts gouvernementaux sont ceux qui éprouvaient les plus grandes difficultés financières. En 1990, 37 % de ces parents avaient un revenu qui était inférieur de 10000$ et plus aux seuils de faible revenu et 52 % avaient un revenu se situant entre 1000$ et 9999$ au-dessous de ces seuils. Très peu de parents seuls (8 %) ayant comme principale source de revenu les transferts gouvernementaux avaient un revenu égal ou supérieur aux seuils de faible revenu.

Parmi les familles biparentales qui comptaient sur les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu, 25 % avaient un revenu qui était inférieur de plus de 10000$ aux seuils de faible revenu et 31 % avaient un revenu se situant entre 1000$ et 9999$ au-dessous de ces seuils. Si 42 % des familles avaient un revenu supérieur aux seuils de faible revenu, 18 % seulement avaient un revenu dépassant ces derniers de 10000$.

De tels pourcentages ne sont pas surprenants quand on pense que le seuil de faible revenu pour une petite famille biparentale (un seul enfant) ou une famille monoparentale comptant deux enfants vivant dans une grande ville était de 24389$ en 1990 et que la plupart des familles dont la principale source de revenu était les transferts gouvernementaux recevaient moins de 20000$. En 1990, c'était le cas de 97 % des familles monoparentales et de 82 % des familles biparentales.

Les revenus provenant de l'aide sociale totalisent pour la plupart moins de 10000$

Les prestations d'aide sociale sont une importante source de revenu pour de nombreuses familles monoparentales à faible revenu. Parmi les familles à faible revenu en 1990, 62 % des familles monoparentales ont reçu des prestations d'aide sociale, comparativement à 23 % des familles biparentales.

La quasi-totalité (89 %) des familles monoparentales ayant touché des prestations d'aide sociale en 1990 avaient un revenu inférieur aux seuils de faible revenu, tandis que moins de la moitié (43 %) des familles biparentales ayant reçu de telles prestations se trouvaient dans la même situation. La

Davantage de parents seuls à faible revenu au Canada que dans beaucoup d'autres pays

À la fin des années 80, la proportion de familles monoparentales à faible revenu aux États-Unis et au Canada dépassait de loin celle enregistrée dans les pays de l'Europe de l'Ouest. Toutefois, dans tous les pays pour lesquels nous disposions de données, on a observé que les familles monoparentales étaient plus susceptibles que les familles biparentales d'avoir un faible revenu.

C'est au Canada et dans l'ancienne République fédérale d'Allemagne que l'écart entre les familles biparentales et les familles monoparentales était le plus marqué. La proportion de familles monoparentales parmi les familles à faible revenu y était plus que trois fois et demie plus élevée que celle des familles biparentales. Aux États-Unis, les familles monoparentales à faible revenu étaient proportionnellement trois fois plus nombreuses que les familles biparentales dans la même situation économique. En revanche, on observait à peu près la même proportion de familles monoparentales que de familles biparentales parmi les familles à faible revenu au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Suède. Il n'y a qu'en Suède et aux Pays-Bas que moins de 10 % des familles monoparentales étaient des familles à faible revenu.

Proportion de familles à faible revenu[1]

	Parents seuls ayant des enfants de moins de 18 ans	Couples ayant des enfants de moins de 18 ans
	%	
Canada, 1987	**45,4**	**12,6**
États-Unis, 1986	53,3	17,9
République fédérale d'Allemagne, 1984	25,5	7,1
Royaume-Uni, 1986	18,0	16,6
France, 1984	15,8	10,0
Pays-Bas, 1987	7,5	7,2
Suède, 1987	5,5	5,0

1. Les mesures du faible revenu sont tirées des fichiers de données d'une enquête-ménage de la Luxembourg Income Study et correspondent, pour chaque pays, à la proportion de ménages dont le chef est âgé de 20 à 55 ans et dont le revenu équivaut à moins de la moitié du revenu médian (pour les ménages dont le chef a entre 20 et 55 ans). Il s'agit du revenu après les impôts directs et les transferts gouvernementaux.

Source : Smeeding, Timothy M. et Rainwater, Lee, *Cross National Trends in Income Poverty and Dependency: The Evidence for Young Adults in the Eighties*, document préparé pour la JCPS Conference, Washington D.C., 20 et 21 septembre 1991.

plupart des familles biparentales (77 %) et des parents seuls (66 %) qui ont touché des prestations d'aide sociale ont reçu moins de 10000 $.

Gains moins élevés chez les parents seuls

Les parents seuls sont moins susceptibles d'occuper un emploi que les hommes qui sont à la tête d'une famille biparentale. En outre, les familles monoparentales pour qui les salaires et les traitements constituent la principale source de revenu sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à avoir un faible revenu que les familles biparentales comptant sur la même source de revenu.

En 1990, 55 % des parents seuls occupaient un emploi, 35 % étaient inactifs et 10 % étaient en chômage. Chez les pères de familles biparentales, les proportions correspondantes étaient de 85 %, de 7 % et de 8 % respectivement.

Parmi les familles dont la principale source de revenu était les salaires et les traitements, 29 % des familles monoparentales avaient un revenu inférieur aux seuils de faible revenu, comparativement à 6 % seulement des familles biparentales.

En outre, 15 % des familles monoparentales (39500 familles) qui comptaient sur les salaires et les traitements comme principale source de revenu ont eu des gains de moins de 10000 $ de cette source de revenu. Cependant, chez les familles biparentales, 1 % seulement ont eu des gains aussi peu élevés. Environ 37 % des familles monoparentales ont touché 30000 $ et plus en salaires et en traitements, comparativement à 82 % des familles biparentales. Une forte proportion de familles monoparentales ont touché entre 10000 $ et 19999 $ (25 %) et entre 20000 $ et 29999 $ (22 %) en 1990.

Les gains des épouses, un facteur déterminant

La proportion de familles à faible revenu parmi les familles biparentales est plus

Aide sociale

Selon Santé et Bien-être social Canada, 2,3 millions de Canadiens, dont 864000 enfants, ont reçu des prestations d'aide sociale en mars 1991, ce qui représente une hausse de 23 % du nombre de prestataires par rapport à mars 1989 et de 71 % par rapport à mars 1980. Parmi les familles avec enfants ayant reçu des prestations d'aide sociale en 1991, 75 % étaient des familles monoparentales. Au total, 57 % des prestataires d'aide sociale étaient des personnes seules, 28 %, des familles monoparentales, 10 %, des familles biparentales avec enfants et 5 %, des couples sans enfants.

Selon le Conseil national du Bien-être, les prestations d'aide sociale versées en 1990 aux parents seuls ayant un enfant et vivant dans les plus grandes villes de chaque province variaient entre 9200 $ au Nouveau-Brunswick (ce qui les situait à 7700 $ au-dessous des seuils de faible revenu) et 14600 $ en Ontario (4600 $ au-dessous des seuils de faible revenu). Le revenu des familles biparentales vivant de l'aide sociale était également faible. En 1990, le revenu provenant de l'aide sociale chez les familles biparentales comptant deux enfants et vivant dans les plus grandes villes de chaque province variait entre 10700 $ au Nouveau-Brunswick (13900 $ au-dessous des seuils de faible revenu) et 19500 $ en Ontario (8500 $ au-dessous des seuils de faible revenu).

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Bénéficiaires de l'aide sociale, 1987-1991

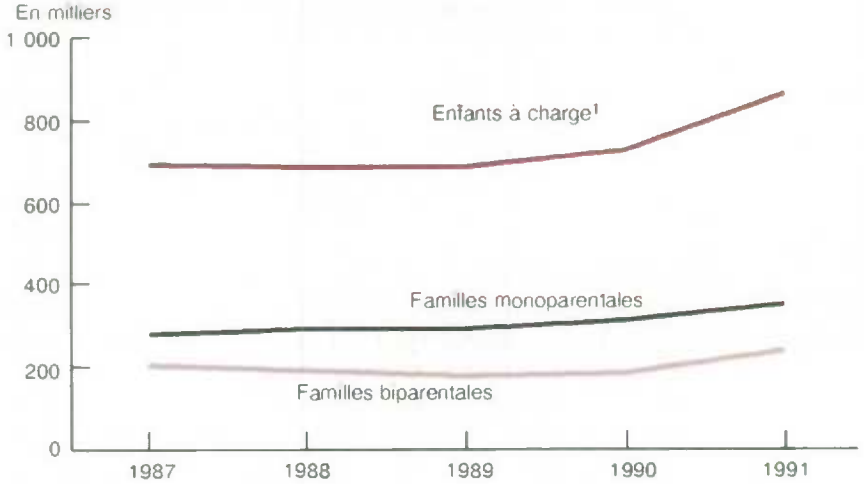

1. Y compris un petit nombre d'adultes à charge.
Source : Santé et Bien-être social Canada, Division de l'information sur le programme social, mars 1987 à mars 1991.

Plus d'un million d'enfants vivent dans des familles à faible revenu

En 1990, plus d'un million d'enfants âgés de moins de 18 ans vivaient dans des familles à faible revenu, c'est-à-dire dont le revenu était inférieur aux seuils de faible revenu établis par Statistique Canada. Entre 1979 et 1990, le nombre de ces enfants a varié entre 934 000 et 1,25 million.

Toutefois, une plus forte proportion d'enfants de familles à faible revenu vivaient avec un seul parent en 1990 (43 %) qu'en 1979 (34 % environ). Pendant cette période, la proportion d'enfants de familles biparentales à faible revenu est passée de plus de 60 % en 1979 à 54 % en 1990. Les deux années, environ 3 % des enfants vivant dans une famille à faible revenu habitaient avec d'autres membres de leur famille que leurs parents.

En comparaison, la quasi-totalité des enfants vivant dans des familles dont le revenu était supérieur aux seuils de faible revenu en 1990 (93 %) et en 1979 (94 %) habitaient avec leurs deux parents, tandis que très peu (5 % en 1979 et 6 % en 1990) habitaient avec un seul parent.

De très faibles revenus pour 381 000 enfants

En 1990, 381 000 enfants vivaient dans des familles dont le revenu était inférieur de 10 000 $ et plus aux seuils de faible revenu. Cette même année, 641 000 autres enfants vivaient dans des familles ayant un revenu inférieur de 1 000 $ à 9 999 $ aux seuils de faible revenu.

Les enfants de parents seuls étaient proportionnellement plus nombreux que les autres à vivre dans une famille à très faible revenu. En 1990, le revenu de la famille était, pour 24 % des enfants de familles monoparentales (188 400 enfants), inférieur de 10 000 $ et plus aux seuils de faible revenu, tandis que c'était le cas de 3 % des enfants de familles biparentales (182 000 enfants) et de 9 % des enfants habitant avec d'autres membres de leur famille que leurs parents (10 500 enfants).

Les enfants de familles biparentales étaient proportionnellement les plus nombreux à vivre dans une famille dont le revenu dépassait de 30 000 $ et plus les seuils de faible revenu. En 1990, c'était le cas de 45 % des enfants vivant avec leurs deux parents, comparativement à 7 % seulement des enfants vivant avec un seul parent et à 32 % des enfants vivant avec d'autres membres de leur famille que leurs parents.

On compte 77 300 enfants dans les familles ayant un revenu juste au-dessus des seuils de faible revenu

Les enfants vivant dans des familles dont le revenu se situe juste au-dessus des seuils de faible revenu sont peut-être tout aussi désavantagés que ceux qui vivent dans des familles dont le revenu est inférieur à ces seuils. Si l'on additionne le nombre d'enfants vivant dans des familles dont le revenu dépasse de moins de 1 000 $ les seuils de faible revenu et le nombre d'enfants vivant dans des familles ayant un revenu inférieur à ces seuils, on obtient un total d'environ 1,2 million d'enfants appartenant à des familles à faible revenu en 1990, soit 7 % de plus que le nombre estimé d'enfants faisant partie de familles dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu. La plupart de ces 77 300 enfants (79 %) vivaient dans des familles biparentales.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

La plupart des enfants[1] vivent dans des familles monoparentales dont le revenu familial est inférieur de 10 000 $ et plus aux seuils de faible revenu[2], 1990

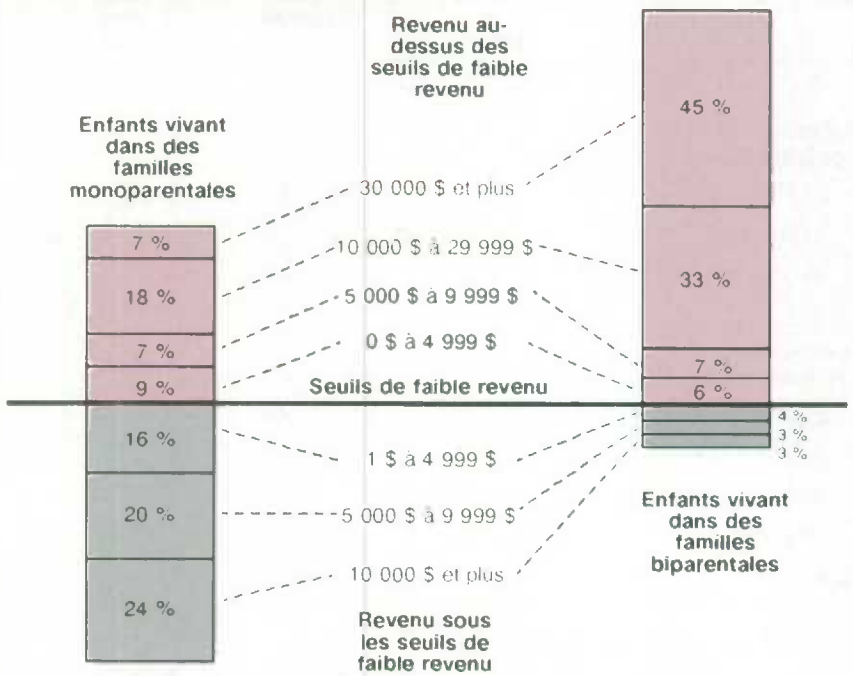

1. Enfants de moins de 18 ans.
2. Seuils de faible revenu de 1986.

Source : Statistique Canada, fichiers de microdonnées à grande diffusion non publiés de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Pourcentage d'enfants âgés de moins de 18 ans vivant dans des familles à faible revenu, selon le genre de famille, 1980-1990

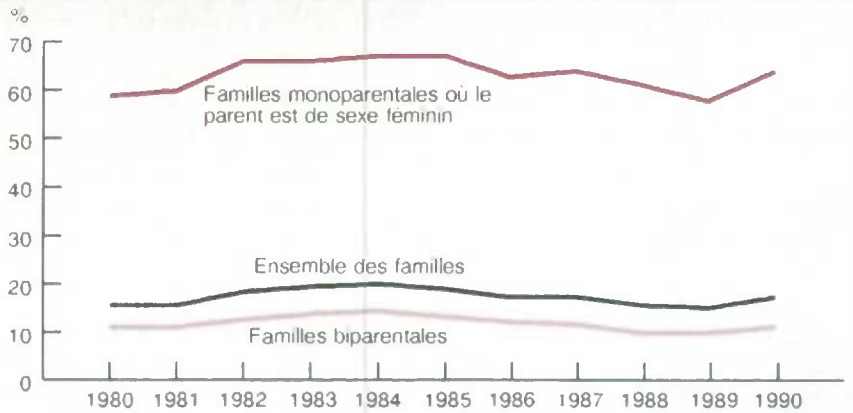

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, données non publiées.

Écart entre le revenu de la famille et les seuils de faible revenu[1], selon la principale source de revenu et le genre de famille[2], 1990

Écart	Ensemble des sources de revenu		Transferts gouvernementaux		Traitements et salaires	
	Famille mono-parentale	Famille bi-parentale	Famille mono-parentale	Famille bi-parentale	Famille mono-parentale	Famille bi-parentale
$			%			
Au-dessous des seuils de faible revenu						
-10000 et plus	19,8	2,8	36,7	24,5	8,0	1,2
-1000 à -9999	33,2	5,7	52,5	30,8	18,3	3,5
-1 à -999	3,0	1,0	2,7	3,2	2,9	0,9
Au-dessus des seuils de faible revenu						
0 à 999	2,0	0,9	1,9	1,5	2,0	0,9
1000 à 9999	14,6	10,2	5,1	21,7	21,5	9,0
10000 à 19999	11,6	15,9	0,7	12,9	19,9	16,4
20000 et plus	15,8	63,4	0,4	5,4	27,4	68,3
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Seuils de faible revenu établis par Statistique Canada pour 1986.
2. Familles comptant des enfants âgés de moins de 18 ans.
Source : Statistique Canada, fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

faible chez celles où la mère occupe un emploi rémunéré que chez celles où la mère ne touche aucune rémunération. En 1990, 21 % des familles biparentales où la mère avait enregistré des gains de moins de 5000$ étaient des familles à faible revenu, comparativement à 3 % des familles biparentales où le revenu de la mère avait été de 5000$ et plus. En outre, les mères n'avaient touché aucune rémunération en 1990 dans 43 % des familles biparentales à faible revenu, comparativement à 19 % dans les familles biparentales dont le revenu était supérieur aux seuils de faible revenu.

Les gains des épouses sont semblables à ceux des mères seules

Les femmes qui occupent un emploi rémunéré à plein temps — qu'elles soient des mères seules ou des mères de famille biparentale — touchent en moyenne un salaire moins élevé que les hommes. Par conséquent, les mères seules sont plus désavantagées que les parents dans les familles époux-épouse, non seulement parce que leur ménage ne compte pas deux soutiens, mais aussi parce que leur salaire est en général inférieur à celui des hommes.

Parmi les mères seules ayant occupé un emploi à plein temps en 1990, 27 % ont gagné moins de 10000$, 23 %, entre 10000$ et 19999$ et 49 %, plus de 20000$. On a observé une répartition semblable chez les mères de famille biparentale ayant occupé un emploi. En revanche, seulement 8 % des pères de famille biparentale ayant occupé un emploi ont touché un salaire de moins de 10000$, 12 % ont gagné entre 10000$ et 19999$ et 79 % ont gagné plus de 20000$, dont 59 %, plus de 30000$.

Conclusion

Plus d'un million d'enfants vivent dans des familles à faible revenu. La situation financière contraignante dans laquelle se trouvent ces enfants et leurs parents s'ajoute aux soucis quotidiens qui sont le lot de toutes les familles. Pour bon nombre de ces familles, l'ampleur des difficultés financières est considérable.

Les familles aux revenus les plus faibles sont, en général, celles que forment les parents seuls et leurs enfants. Les parents seuls, qui sont en majorité des femmes, sont doublement désavantagés puisque, d'une part, leurs responsabilités familiales peuvent limiter leurs possibilités d'emploi et que, d'autre part, leurs gains potentiels, en tant que femmes, sont habituellement plus faibles que ceux des hommes. Beaucoup de parents seuls occupent un emploi, mais touchent un salaire insuffisant pour élever le revenu de la famille au-dessus des seuils de faible revenu. Les familles qui dépendent des transferts gouvernementaux pour vivre ont, quant à elles, des revenus très faibles.

Il peut arriver que les parents à faible revenu aient de la difficulté à satisfaire les besoins essentiels de leur famille. Pour survivre, bon nombre d'entre eux comptent sur l'aide offerte par des particuliers et des organisations au sein de leur collectivité, comme les banques d'alimentation. En outre, il est possible que les parents, à cause de leurs faibles revenus, ne puissent accumuler d'épargne-retraite. Sans cette source de revenu, ils risquent de continuer à connaître des difficultés financières une fois qu'ils se seront acquittés de leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants.

Les enfants élevés dans des familles à faible revenu subissent des désavantages matériels et culturels qui ont des conséquences malheureuses sur leur avenir. Selon certaines études, ces enfants sont plus susceptibles que les autres d'avoir un faible poids à la naissance, de mourir en bas âge, de souffrir de maladies physiques ou de troubles mentaux, d'avoir des difficultés d'apprentissage et de faire l'objet de discrimination. Ces problèmes engendrent des obstacles permanents qui risquent d'empêcher les enfants d'améliorer leur situation financière.

Jillian Oderkirk est rédactrice adjointe à la revue *Tendances sociales canadiennes*.

LES CARACTÉRISTIQUES DES MÈRES ET DES PÈRES SEULS

par Jillian Oderkirk et Clarence Lochhead

La plupart des familles monoparentales (82 %) ont une femme à leur tête. Les caractéristiques de ces familles correspondent donc de façon générale à celles des mères seules et de leurs enfants. Il y a aussi un nombre faible mais qui va en augmentant de familles monoparentales dont le chef est le père; or, la situation des pères seuls diffère considérablement de celle des mères seules.

Les mères seules comme les pères seuls doivent souvent assumer l'entière responsabilité du bien-être physique, émotif et matériel de leurs enfants. De façon générale, les mères seules sont plus jeunes, ont des enfants plus jeunes et ont un niveau d'instruction moins élevé que les pères seuls. Leurs difficultés financières sont souvent graves. Beaucoup de jeunes mères et pères seuls renoncent à poursuivre leurs études et se privent de possibilités d'avancement professionnel pour s'occuper de leurs enfants; ils se trouvent ainsi cantonnés dans des emplois peu rémunérés ou obligés de vivre de paiements de transfert de l'État.

Un phénomène qui n'est pas nouveau

Au Recensement de 1991, il y avait près d'un million de familles monoparentales avec enfants jamais mariés de tous âges, et ces familles représentaient 13 % de l'ensemble des familles. Cette proportion représente une augmentation par rapport à 1966, année où 8 % des familles étaient monoparentales. En 1941, cependant, la proportion de familles monoparentales dépassait 12 %.

Les circonstances qui font qu'une famille devient monoparentale ont changé depuis 1941. Durant la première moitié du XX^{e} siècle, davantage de familles sont devenues monoparentales par suite du décès d'un des conjoints du fait qu'il y a eu des guerres, que l'espérance de vie était plus faible et que les risques associés à l'accouchement étaient plus grands. De nos jours, les périodes d'expérience monoparentale découlent la plupart du temps de la dissolution d'un mariage

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Familles monoparentales en pourcentage de l'ensemble des familles, 1941-1991

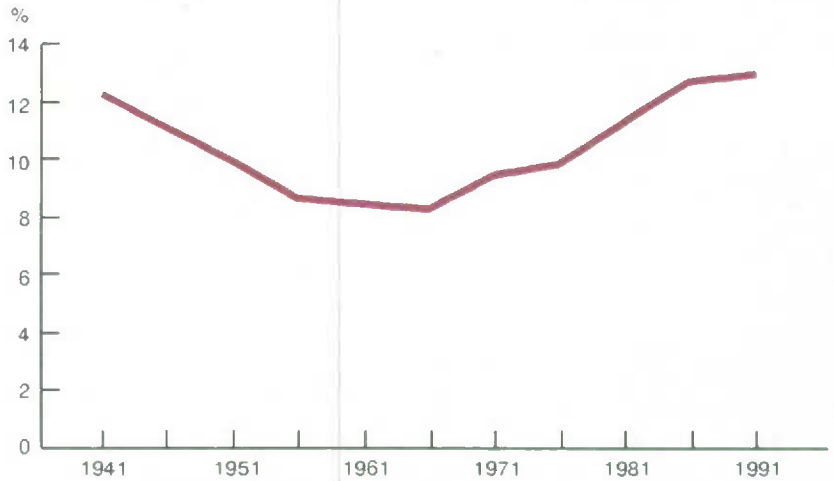

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada.

(divorce ou séparation) à la suite de laquelle la garde des enfants est confiée à la mère; il y a en outre le cas des femmes jamais mariées qui élèvent seules leurs enfants. Aussi la proportion de familles monoparentales ayant un homme à leur tête était-elle plus forte en 1941 (26 %) qu'en 1981 (17 %) et qu'en 1991 (18 %).

Différences selon le sexe

Un homme est plus susceptible qu'une femme de devenir un parent seul par suite d'un divorce ou du décès du conjoint. Beaucoup de mères seules sont des femmes divorcées ou veuves, mais une forte proportion d'entre elles n'ont jamais été mariées.

Selon les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs, 79 % des mères ou pères seuls étaient à la fin des années 80 des personnes divorcées, séparées ou veuves et 16 % n'avaient jamais été mariés. Il n'y avait qu'une faible proportion de mères ou de pères seuls (5 %) qui, tout en étant encore mariés ou partenaires dans une union libre, ne vivaient plus avec leur conjoint. Les pères seuls étaient plus susceptibles que les mères seules (86 % contre 78 %) d'être divorcés, séparés ou veufs. Par ailleurs, la proportion de chefs de famille monoparentale jamais mariés était relativement moins forte chez les hommes (5 %) que chez les femmes (17 %).

Les pères seuls divorcés sont de façon générale plus âgés que les mères seules divorcées. Cette situation s'explique peut-être par le fait que le mari est en général plus âgé que sa femme. De plus, les tribunaux canadiens permettent en général aux enfants plus âgés de parents qui divorcent d'exprimer leur préférence quant au lieu de résidence, ce qui accroît la probabilité que le père se voit accorder la garde des enfants plus âgés, tandis que la mère conserve la garde des jeunes enfants.

Parmi les pères seuls, la proportion de ceux âgés de moins de 35 ans atteignait 10 %, tandis que la proportion correspondante chez les mères seules était de 33 %. Alors qu'il n'y avait pratiquement pas de pères seuls âgés de 15 à 24 ans, le nombre moyen de mères seules de ce groupe d'âge atteignait 38 100 pour chacune des trois années, chiffre qui représente presque 7 % de l'ensemble des mères et pères seuls. De plus, la proportion de personnes âgées de 55 ans et plus était plus forte parmi les pères seuls que parmi les mères seules (33 % contre 20 %).

La plupart des mères seules ont des enfants de moins de 18 ans

Près des deux tiers (65 %) des familles monoparentales avaient au moins un enfant de moins de 18 ans vivant à la maison. Les mères seules étaient toutefois plus susceptibles que les pères seuls d'avoir de jeunes enfants. La majorité d'entre elles (68 %) avaient des enfants de moins de 18 ans, tandis que pour les pères seuls, la proportion était d'environ la moitié. De plus, près du tiers des mères seules (29 %) avaient des enfants de moins de 7 ans, comparativement à seulement 11 % des pères.

Fait peu surprenant, les parents qui ont au moins un enfant de moins de 18 ans sont en général relativement jeunes. À la fin des années 80, 84 % des mères ou pères seuls ayant des enfants de cet âge avaient 45 ans et moins. Seulement 14 % des mères seules ayant des enfants de moins de 18 ans avaient plus de 45 ans, comparativement à 31 % des pères seuls.

Mesure des différences selon le sexe

Selon les résultats de l'Enquête sur les finances des consommateurs, il y avait, en 1989, 807 000 mères ou pères seuls qui vivaient avec des enfants jamais mariés de tous âges. De ces familles monoparentales, 16 % habitaient avec le ménage d'une personne apparentée (par exemple, une mère non mariée habitant avec ses parents). Les autres, c'est-à-dire 84 %, formaient leur propre ménage (78 %) ou vivaient avec des personnes non apparentées (6 %).

Comme il y a beaucoup moins d'hommes que de femmes qui sont chefs de famille monoparentale, nous avons réuni les données de trois années d'enquête (1987, 1988 et 1989) pour augmenter la taille de l'échantillon et pouvoir étudier les différences entre les mères et les pères de familles monoparentales vivant seules dans leur propre logement ou habitant avec des personnes non apparentées. Les caractéristiques des familles monoparentales observées étaient très semblables pour chacune de ces trois années et les résultats de l'analyse des données réunies (1987, 1988 et 1989) ne différaient pas sensiblement de ceux de l'analyse des données de chaque année.

Les mères seules sont plus jeunes et ont un niveau d'instruction et un revenu moins élevés que les pères seuls

	Mères seules	Pères seuls
	%	
Âge		
15 à 24 ans	7	1
25 à 34 ans	26	9
35 à 44 ans	29	32
45 à 54 ans	18	25
55 à 64 ans	11	18
65 ans et plus	9	15
Niveau d'instruction[1]		
8e année ou moins	18	20
9e et 10e année	17	15
11e à 13e année	8	3
Diplôme d'études secondaires	21	17
Études postsecondaires partielles	10	4
Diplôme d'études postsecondaires	19	29
Grade universitaire	7	12
Revenu[2]		
Moins de 5 000 $	3	1
5 000 $ à 19 999 $	45	19
20 000 $ à 29 999 $	21	16
30 000 $ et plus	31	64
Total	**100**	**100**

1. Données pour 1989 seulement.
2. Dollars de 1989.

Source : Statistique Canada, fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur les finances des consommateurs, données sur le revenu réunies pour les années 1987-1989.

Niveau d'instruction plus élevé parmi les pères seuls

Dans l'ensemble, le niveau d'instruction des pères seuls est supérieur à celui des mères seules. Cela s'explique sans doute par le fait que le rôle de parent seul est exigeant et, de ce fait, limite pour beaucoup de chefs de famille monoparentale la possibilité de poursuivre des études. Comme en général les mères sont plus jeunes que les pères et ont de jeunes enfants quand elles deviennent des mères seules, elles sont plus susceptibles d'être obligées d'interrompre leurs études ou de renoncer à faire des études supérieures. Cela explique en partie la plus forte proportion de mères seules qui ont commencé mais n'ont pas achevé leurs études secondaires ou postsecondaires. On attribue en outre cette forte proportion aux mères seules qui continuent de fréquenter un établissement d'enseignement. Si l'on considère tous les genres d'établissements d'enseignement sans distinction, 4 % des mères seules y faisaient des études à plein temps et 3 % y faisaient des études à temps partiel, tandis qu'environ 1 % des pères seuls y faisaient des études à plein temps ou à temps partiel.

Principales sources de revenu

Les principales sources de revenu de la plupart des familles monoparentales étaient les traitements et salaires, puis les paiements de transfert de l'État tels que les prestations d'aide sociale ou d'assurance-chômage. Les traitements et salaires étaient toutefois la principale source de revenu d'une plus forte proportion de pères seuls (71 %) que de mères seules (57 %).

Beaucoup de mères seules ont de la difficulté à trouver un emploi parce qu'elles n'ont pas assez d'expérience professionnelle ou d'instruction et qu'elles doivent s'occuper de leurs enfants. À la fin des années 80, plus de 41 % des mères seules étaient inactives, comparativement à 28 % des pères seuls. Parmi les chefs de famille monoparentale occupés, les mères (16 %) étaient plus susceptibles que les pères (4 %) de travailler à temps partiel.

Les paiements de transfert de l'État étaient la principale source de revenu pour une proportion deux fois plus élevée de femmes (35 %) que d'hommes (16 %). Les autres sources de revenu importantes déclarées par une petite minorité de mères et de pères seuls étaient le revenu d'un travail autonome (3 %), le revenu de placements (2 %) et le revenu de pensions (1 %).

Les pères seuls ont un revenu plus élevé

Les pères seuls étaient plus susceptibles que les mères seules de tirer leur principal revenu des traitements et salaires et ils touchaient à cet égard des gains plus élevés. Cela n'a pas de quoi surprendre si l'on observe que les mères seules sont en général plus jeunes que les pères seuls et que les gains moyens des hommes sont plus élevés que ceux des femmes.

Vers la fin des années 80, environ la moitié (52 %) des pères seuls avaient un revenu provenant de traitements et salaires ou d'un travail autonome qui atteignait ou dépassait 30000 $[1], comparativement à 21 % des mères seules. Ces dernières étaient plus susceptibles que les pères seuls de gagner entre 10000 $ et 29000 $ (33 % contre 25 %). La proportion de chefs de famille monoparentale n'ayant aucun revenu de ces sources était d'environ 22 % pour les femmes et 9 % pour les hommes.

Une plus forte proportion de mères seules ont un faible revenu

La proportion de chefs de famille monoparentale ayant un faible revenu est beaucoup plus élevée chez les mères que chez les pères, quel que soit l'âge de leurs enfants. À la fin des années 80, 56 % des mères seules ayant des enfants de moins de 18 ans touchaient un revenu inférieur aux seuils de faible revenu de Statistique Canada, tandis que pour les pères seuls cette proportion était de 20 %. De plus, parmi les chefs de famille monoparentale ayant des enfants de 18 ans et plus, 20 % des mères et 10 % des pères avaient un revenu familial inférieur aux seuils de faible revenu. La majorité des mères seules (67 %) et des pères seuls (60 %) qui avaient un faible revenu ont déclaré que les paiements de transfert de l'État étaient leur principale source de revenu.

Beaucoup de mères seules ont un revenu très inférieur aux seuils de faible revenu

Ce qui est encore plus frappant, c'est que beaucoup de familles monoparentales ayant une femme à leur tête ont un revenu global très inférieur aux seuils de faible revenu. Plus de 11 % des mères seules (c'est-à-dire, en moyenne, 67950 familles pour chacune des trois années étudiées) avaient un revenu inférieur d'au moins 10000 $ aux seuils de faible revenu; pour les pères seuls, la proportion était de 4 %. En outre, 30 % des familles monoparentales ayant une femme à leur tête avaient un revenu inférieur de 1000 $ à 9999 $ aux seuils de faible revenu, tandis que cette proportion était de 10 % pour les familles dont le chef est un homme.

Les familles monoparentales dont le chef est un homme sont non seulement

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Principales sources de revenu des familles à faible revenu[1]

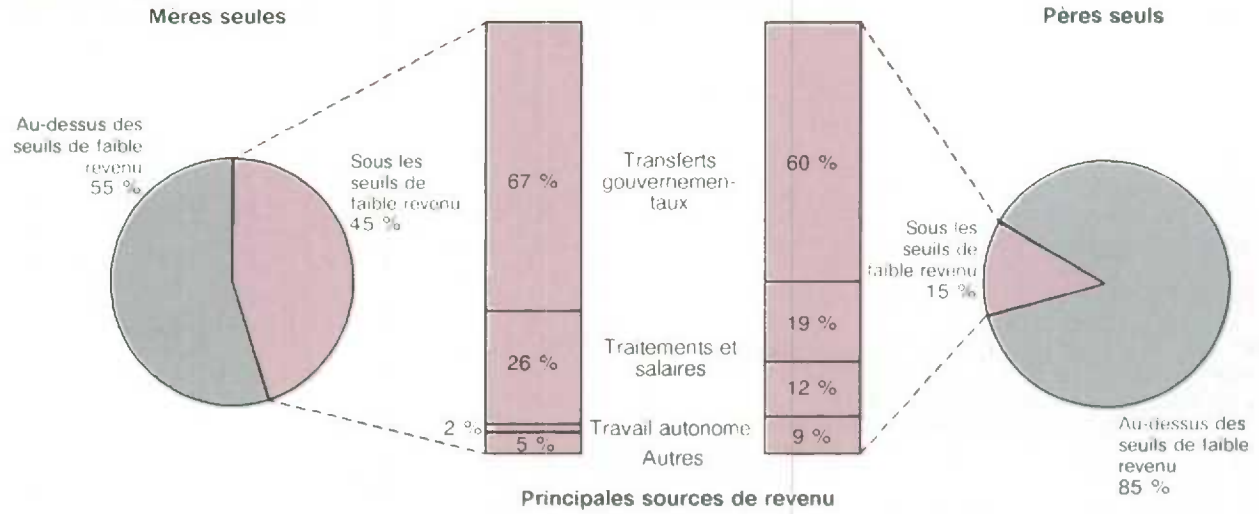

1. Pour les années 1987-1989, seuils de faible revenu de 1986.
Source : Statistique Canada, fichiers de microdonnées à grande diffusion non publiés de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

TENDANCES sociales CANADIENNES

30 % des mères seules ont un revenu familial de 1 000 $ à 9 999 $ inférieur aux seuils de faible revenu[1]

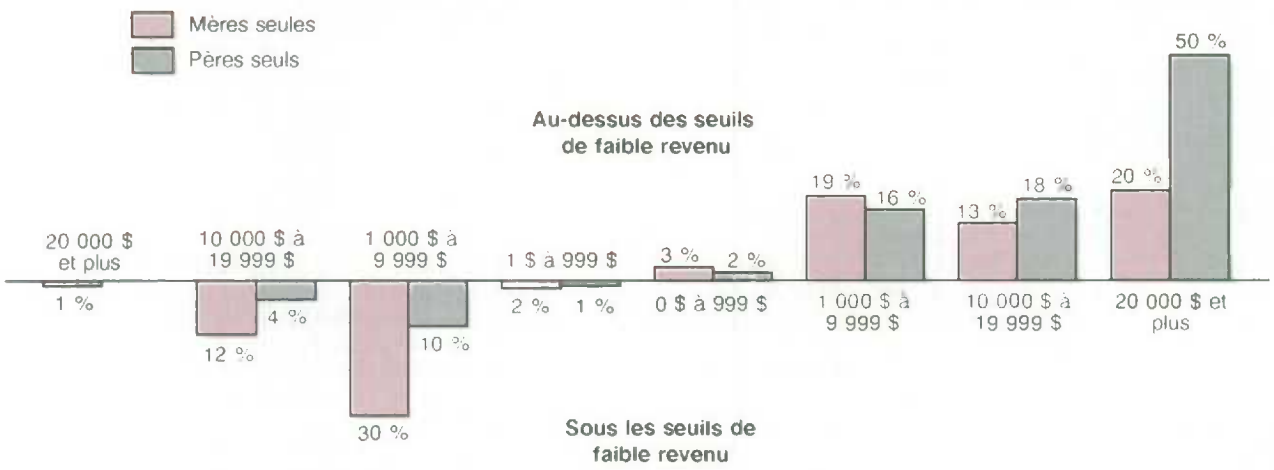

1. Pour les années 1987-1989, seuils de faible revenu de 1986.
Source : Statistique Canada, fichiers de microdonnées à grande diffusion non publiés de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

Écart entre le revenu des familles monoparentales et les seuils de faible revenu[1], selon la principale source de revenu et le sexe du chef de famille

Écart	Toutes les sources de revenu		Paiements de transfert de l'État		Salaires et traitements	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	$		%			
Sous les seuils de faible revenu :						
- 10 000 $ et plus	12,0	3,9	25,4	11,4	3,4	1,1
- 1 000 $ à - 9 999 $	30,4	10,3	58,3	40,5	14,8	2,7
- 1 $ à - 999 $	2,3	1,0	2,1	5,1	2,2	0,2
Au-dessus des seuils de faible revenu :						
0 $ à 999 $	2,6	1,8	2,3	3,9	2,6	1,5
1 000 $ à 9 999 $	19,2	15,6	8,8	27,8	25,8	13,7
10 000 $ à 19 999 $	13,8	17,8	2,4	9,0	20,7	19,2
20 000 $ et plus	19,7	49,7	0,7	2,3	30,5	61,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Seuils de faible revenu de 1986 établis par Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur les finances des consommateurs, données sur le revenu réunies pour les années 1987-1989.

plus susceptibles que celles qui ont une femme à leur tête d'avoir un revenu familial supérieur aux seuils de faible revenu, mais encore beaucoup plus susceptibles d'avoir un revenu qui dépasse assez largement ces seuils. Par exemple, 68 % des familles monoparentales dont un homme était le chef avaient un revenu excédant de 10 000 $ et plus les seuils de faible revenu, comparativement à 34 % de celles qui avaient une femme à leur tête.

Le revenu provenant des paiements de transfert est très faible

Les paiements de transfert de l'État tels que les prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage représentent la deuxième source de revenu en importance pour les familles monoparentales. Parmi les familles monoparentales dont le principal revenu provenait de paiements de transfert, ce revenu était moins élevé pour les familles dont le chef était une femme que pour celles qui avaient un homme à leur tête. La proportion de familles monoparentales dont le revenu était d'au moins 1 000 $ inférieur aux seuils de faible revenu était de 84 % lorsque le chef était une femme, mais de 52 % seulement lorsque c'était un homme. Dans ces familles dont le revenu était d'au moins 1 000 $ inférieur aux seuils, environ le quart des mères et 11 % des pères avaient un revenu familial inférieur de 10 000 $ et plus aux seuils de faible revenu. En outre, 38 % des mères seules et 21 % des pères seuls avaient un revenu familial inférieur de 5 000 $ à 9 999 $ aux seuils de faible revenu.

1. Toutes les données sur le revenu sont exprimées en dollars de 1989.

Jillian Oderkirk est rédactrice adjointe à la revue *Tendances sociales canadiennes* et **Clarence Lochhead** est un agrégé de recherche au Centre de statistiques internationales sur le bien-être social et économique des familles et des enfants du Conseil canadien de développement social.

LES CANADIENS QUI OCCUPENT DES LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

par Margaret Blakeney

Au cours des 50 dernières années, la politique du Canada en matière de logement a, dans une large mesure, fait en sorte que la plupart des Canadiens aient accès à des logements de très grande qualité selon les normes internationales. Toutefois, les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) montrent qu'en 1988, 2,8 millions de ménages canadiens (33 %) occupaient des logements non conformes aux normes nationales en matière de logement. De ce nombre, 1,3 million de ménages (14 %) n'avaient pas les moyens d'habiter un logement de bonne qualité. La plupart de ces ménages (72 %) étaient locataires[1].

De nombreux propriétaires ont pu profiter des programmes d'encouragement fiscal tels que les régimes d'épargne-logement, l'exemption des taxes de vente à l'achat d'un logement, les subventions à la rénovation et l'exemption d'impôt sur les gains en capital réalisés à la vente du logement principal ainsi que des prêts hypothécaires assurés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation *(LNH), lesquels réduisent les risques auxquels s'exposent les prêteurs qui avancent des fonds aux propriétaires. Certains locataires ont aussi bénéficié des programmes gouvernementaux de logement social et de supplément au loyer. Il reste toutefois un grand nombre de Canadiens qui n'ont pas tiré avantage des programmes gouvernementaux d'accès au logement. — N.D.L.R.*

Selon les données de Statistique Canada qui sont tirées du fichier de microdonnées à grande diffusion sur le revenu des ménages et l'équipement ménager (RMEM) de 1990, 28 % des locataires consacraient 30 % et plus de leur revenu au logement. Les 10 % de locataires qui dépensaient 50 % et plus de leur revenu pour se loger étaient dans une situation encore plus difficile.

Certaines catégories de ménages sont plus susceptibles que d'autres d'avoir de la difficulté à trouver un logement à prix abordable. Les ménages ayant à leur tête des personnes âgées, particulièrement des femmes, ou de très jeunes adultes sont particulièrement vulnérables, tout comme les ménages d'une personne et les familles monoparentales dont le chef est une femme. Les programmes gouvernementaux de logement social visent une partie de ces catégories de ménages. Les données sur le RMEM montrent toutefois que seulement 5 % des ménages canadiens (489 000) ont déclaré avoir bénéficié de subventions pour la location d'un logement.

Un refuge pour les personnes âgées et les femmes

La plupart des ménages qui habitent un logement subventionné ont à leur tête un adulte d'âge mûr ou avancé, habituellement

1. SCHL, *Les besoins impérieux de logement au Canada*, 1991, page 9.

une femme. En 1990, 52 % des chefs de ménage vivant dans un logement subventionné avaient 55 ans et plus (12 % avaient entre 55 et 64 ans, 17 %, entre 65 et 74 ans, et 23 %, 75 ans et plus). Les femmes âgées vivant seules forment le groupe proportionnellement le plus nombreux de personnes habitant des logements subventionnés. En 1990, 29 % des chefs de ménage occupant un logement subventionné étaient des femmes seules de 55 ans et plus (4 % avaient entre 55 et 64 ans, 9 %, entre 65 et 74 ans et 16 %, 75 ans et plus).

À titre de comparaison, dans 33 % de l'ensemble des ménages canadiens, le chef avait 55 ans et plus (14 % avaient entre 55 et 64 ans, 12 %, entre 65 et 74 ans et 7 %, 75 ans et plus). Les femmes ne représentaient que le tiers de ces chefs de ménage. En 1990, 9 % des ménages canadiens étaient dirigés par des femmes seules de 55 ans et plus (2 % avaient entre 55 et 64 ans, 3 %, entre 65 et 74 ans, et 4 %, 75 ans et plus).

En 1990, 35 % des ménages canadiens dont le chef était une femme de 75 ans et plus vivaient dans un logement subventionné; les proportions correspondantes s'établissaient à 24 % pour les ménages ayant à leur tête une femme de 65 ans et plus et à 19 % pour ceux dont le chef était une femme de 55 ans et plus.

Les femmes à la tête de familles monoparentales forment une autre catégorie importante de chefs de ménage occupant un logement subventionné. En 1990, 15 % des ménages habitant un logement subventionné avaient pour chef une mère seule (et 1 %, un père seul). Or les familles monoparentales ayant une femme à leur tête représentaient seulement 6 % de l'ensemble des ménages canadiens. En 1990, 11 % des parents seuls vivaient dans un logement subventionné.

Les couples et les personnes seules âgés de 15 à 54 ans constituent deux des autres principales catégories d'occupants de logements subventionnés. En 1990, 17 % des ménages vivant dans un logement subventionné étaient des couples âgés de 15 à 54 ans avec enfants, 5 %, des couples du même groupe d'âge sans enfants et 14 %, des personnes seules âgées de 15 à 54 ans. Tous ces chiffres sont inférieurs à la répartition que représente chacune de ces catégories dans l'ensemble des ménages canadiens.

Grand nombre de personnes veuves, séparées ou divorcées

Les personnes ayant droit à des subventions au logement sont plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées. En 1990, près de la moitié (47 %) des chefs de ménage vivant dans un logement subventionné étaient des personnes veuves, séparées ou divorcées, comparativement à 20 % par rapport à l'ensemble des chefs de ménage. Cette situation montre que les personnes âgées seules, veuves dans de nombreux cas, sont proportionnellement nombreuses à occuper un logement subventionné, comme d'ailleurs les parents seuls.

Les autres chefs de ménage vivant dans un logement subventionné étaient mariés ou vivaient en union libre (34 %), ou n'avaient jamais été mariés (19 %). Par comparaison, 65 % de l'ensemble des chefs de ménage étaient mariés ou vivaient en union libre et 15 % n'avaient jamais été mariés.

La plupart des chefs de ménage sont d'origine canadienne

L'origine ethnique des chefs de ménage habitant un logement subventionné est sensiblement la même que celle des chefs de ménage en général. Selon les données recueillies en 1990, tant parmi les premiers que parmi les seconds, approximativement 80 % étaient nés au Canada, 4 % s'étaient établis au pays avant 1946 et 3 %, entre 1946 et 1955.

RMEM

Le fichier de microdonnées à grande diffusion sur le revenu des ménages et l'équipement ménager (RMEM) contient des renseignements provenant de plusieurs enquêtes différentes menées par Statistique Canada. Les caractéristiques démographiques de la population, celles qui ont trait à son activité et les données sur les loyers sont issues des résultats de l'Enquête sur la population active (EPA). Les renseignements sur le revenu sont tirés de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et les données sur les caractéristiques des logements et l'équipement ménager, de l'Enquête sur l'équipement ménager (EEM).

Selon la définition de l'EPA, il y a trois catégories de ménages qui habitent des logements subventionnés : ceux dont le logement est payé en tout ou en partie par l'État (dans le cadre d'un programme de supplément au loyer), ceux dont le logement est payé par un parent et ceux dont le logement est payé par l'employeur; les sommes reçues permettent au locataire de payer moins que le loyer du marché pour son logement. Comme la SCHL subventionne environ 625 000 ménages, il est probable que la majorité des ménages qui ont un logement subventionné et sur lesquels des données figurent dans le fichier sur le RMEM reçoivent des subventions de l'État plutôt que de l'aide financière de membres de leur famille ou de leur employeur.

Les répondants qui reçoivent directement des bons ou de l'argent pour payer leur loyer sont exclus des données.

Dans le fichier sur le RMEM, le chef de ménage est défini comme étant l'époux dans une famille époux-épouse, le père ou la mère dans une famille monoparentale avec enfants non mariés, la personne qui assure la majeure partie du soutien du ménage dans une famille monoparentale avec enfants mariés, la personne qui constitue un ménage d'une personne, la personne la plus âgée dans un ménage autre que parent-enfant ou époux-épouse ou le chef de la famille économique principale dans un ménage multifamilial.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Proportion de certains groupes de locataires pour lesquels le logement représente 30 % et plus de leur revenu, 1990

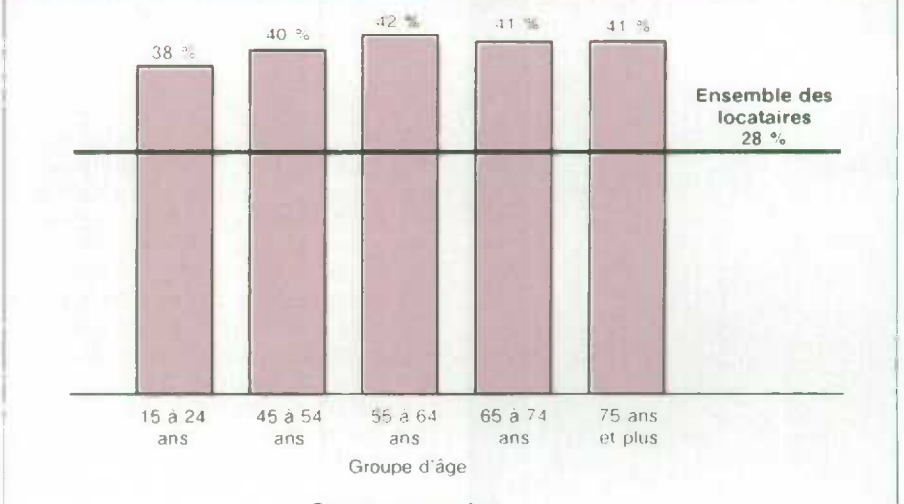

Source : Statistique Canada, fichier de microdonnées à grande diffusion sur le revenu des ménages et l'équipement ménager, 1991.

La première langue parlée par les chefs de ménage vivant dans un logement subventionné est l'anglais dans plus de la moitié des cas (57 %), suivie d'une langue autre que l'anglais ou le français (32 %) et du français (11 %). Les proportions correspondantes sont les mêmes pour l'ensemble des chefs de ménage.

Faibles niveaux d'instruction

Les occupants de logements subventionnés ont souvent un niveau d'instruction peu élevé. En 1990, par exemple, 33 % des chefs de ménage vivant dans un logement subventionné comptaient moins de 8 années de scolarité et 6 % avaient obtenu un diplôme universitaire. Pour ce qui est de l'ensemble des chefs de ménage, 17 % avaient moins de 8 années de scolarité et 12 % étaient titulaires d'un diplôme universitaire.

Comme il existe un lien étroit entre le niveau d'instruction et le revenu, il est possible que la proportion de personnes peu instruites soit forte parmi les chefs de ménage vivant dans des logements subventionnés parce que ceux-ci sont relativement nombreux à avoir un faible revenu. Le faible niveau d'instruction peut aussi être lié, dans une certaine mesure, à la concentration de personnes âgées dans les logements subventionnés. Toujours est-il que la proportion de personnes ayant un faible niveau d'instruction était plus grande chez les chefs de ménage occupant un logement subventionné que chez l'ensemble des chefs de ménage.

En 1990, les chefs de ménage habitant un logement subventionné étaient proportionnellement à peu près deux fois plus nombreux que les autres chefs de ménage à avoir fait uniquement des études primaires. Chez les chefs de ménage âgés de 35 à 44 ans, la différence était encore plus prononcée, ceux qui recevaient des subventions au logement étant plus que deux fois et demie plus susceptibles que les autres chefs de ménage de ne pas avoir dépassé le niveau primaire. De même, les titulaires d'un diplôme universitaire étaient proportionnellement environ deux fois moins nombreux chez les chefs de ménage ayant droit à des subventions au logement que chez les autres chefs de ménage. C'est dans le groupe des 15 à 24 ans que l'écart était le plus grand, la proportion de titulaires d'un diplôme étant cinq fois moins élevée chez les chefs de ménage vivant dans un logement subventionné que chez les autres chefs de ménage. Toutefois, dans ce groupe d'âge, la proportion de chefs de ménage vivant dans un logement subventionné et possédant un diplôme d'études postsecondaires était supérieure de près du tiers à celle des chefs de ménage en général.

Il se peut aussi que les chefs de ménage occupant un logement subventionné soient généralement moins instruits que l'ensemble des chefs de ménage parce qu'on retrouve parmi eux une proportion beaucoup plus élevée de personnes veuves, séparées ou divorcées, notamment de sexe féminin. En effet, les personnes veuves, séparées ou divorcées ont en général un niveau d'instruction plus faible que les personnes célibataires, jamais mariées ou mariées. En 1990, par exemple, chez les chefs de ménage en général, ce sont les personnes veuves, séparées ou divorcées qui étaient proportionnellement les plus nombreuses à avoir fait uniquement des études primaires (28 %) et les moins nombreuses à avoir obtenu un diplôme universitaire (7 %). Chez les chefs de ménage vivant dans un logement subventionné, l'écart était encore plus marqué : 43 % de ceux qui étaient veufs, séparés ou divorcés n'avaient fait uniquement des études primaires et moins de 2 % étaient titulaires d'un diplôme universitaire.

Peu d'actifs

Il n'est pas surprenant de constater que la plupart des chefs de ménage occupant un logement subventionné ne font pas partie de la population active, compte tenu de la forte proportion parmi eux de personnes à l'âge de la retraite et de parents seuls. En 1990, 64 % des chefs de ménage habitant un logement subventionné étaient inactifs, 23 % occupaient un emploi et 13 % étaient en chômage. En revanche, parmi l'ensemble des chefs de ménage, 34 % étaient inactifs, 58 % occupaient un emploi et 8 % étaient chômeurs.

Parmi les chefs de ménage vivant dans un logement subventionné qui faisaient partie de la population active, la plus forte proportion d'entre eux occupaient un emploi dans le secteur des services (23 %); venaient ensuite ceux qui occupaient un emploi de bureau ou un emploi dans le domaine des sciences sociales, des sciences humaines et des professions libérales (13 % dans chaque catégorie). Pour ce qui est de l'ensemble des chefs de ménage, les emplois les plus courants étaient dans le domaine de l'administration et de la gestion (15 %), suivis par les emplois dans les services et dans le domaine des sciences, des sciences humaines et des professions libérales (11 % dans chaque catégorie).

La moitié sous le seuil de faible revenu

La plupart des occupants des logements subventionnés ont un revenu relativement faible[2]. En 1989, le revenu moyen des ménages occupant un logement locatif subventionné s'établissait à 22 500 $ (dollars de 1991). La plupart des ménages vivant dans un logement subventionné (80 %) avaient un revenu inférieur à 31 000 $ et 62 % d'entre eux gagnaient moins de 17 900 $. Le revenu de près de 50 % de ces ménages se situait au-dessous des seuils de faible revenu établis par Statistique Canada en 1978.

Par contre, en ce qui concerne l'ensemble des ménages, le revenu moyen en 1989 était de 43 800 $, soit 30 900 $ pour les ménages locataires et 51 200 $ pour les ménages propriétaires. Seulement 40 % des ménages avaient un revenu inférieur

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Répartition des ménages selon le genre, 1990

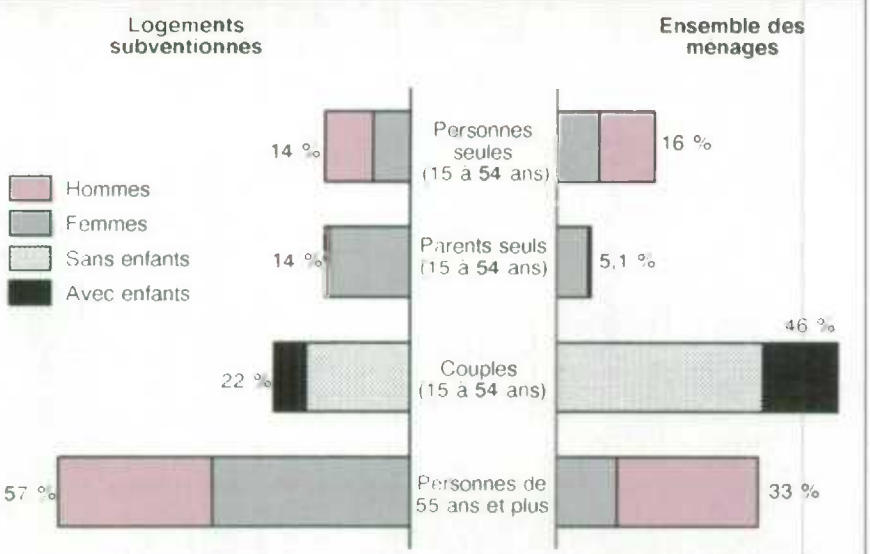

Source : Statistique Canada, fichier de microdonnées à grande diffusion sur le revenu des ménages et l'équipement ménager, 1990.

2. On compte une très petite proportion (4 %) de ménages à revenu élevé; ceux-ci reçoivent probablement une forme d'aide de leur famille ou de leur employeur (certains occupent peut-être un logement appartenant à l'entreprise qui les emploie).

à 31 000 $, 20 % gagnaient moins de 17 900 $ et 14 % se situaient au-dessous des seuils de faible revenu.

Compte tenu de la répartition générale des ménages, il n'est pas surprenant de constater que la plupart de ceux qui habitaient un logement subventionné et qui touchaient un revenu inférieur aux seuils de faible revenu[3] étaient des ménages d'une personne (62 %). Venaient ensuite les familles monoparentales ayant à leur tête une femme (20 %) et les couples avec enfants non mariés (10 %).

La majorité des chefs de ménage occupant un logement subventionné et ayant un revenu inférieur aux seuils de faible revenu étaient soit des personnes âgées, soit des personnes relativement jeunes. En 1989, 39 % d'entre eux avaient 65 ans et plus et 18 % avaient entre 25 et 34 ans. Quant à l'ensemble des chefs de ménage canadiens, près de la moitié de ceux dont le revenu était inférieur aux seuils de faible revenu étaient âgés de 25 à 44 ans (48 %).

Le revenu provient en grande partie des transferts gouvernementaux

La plupart des chefs de ménage habitant un logement subventionné (56 %) ont déclaré que les transferts gouvernementaux avaient constitué leur principale source de revenu en 1989. Seulement 36 % d'entre eux ont indiqué que leur revenu provenait essentiellement de salaires et de traitements. Les proportions correspondantes pour l'ensemble des ménages étaient de 16 % et de 57 % respectivement.

Les personnes seules représentaient la proportion la plus forte (66 %) de ménages vivant dans un logement subventionné et dont les transferts gouvernementaux constituaient la principale source de revenu. Cette proportion était de seulement 14 % pour les couples avec enfants, de 13 % pour les parents seuls et de 7 % pour les couples sans enfants.

La majorité (61 %) des chefs de ménage vivant dans un logement subventionné et dont le revenu provenait principalement des transferts gouvernementaux avaient 65 ans et plus (25 % étaient âgés de 65 à 74 ans et 36 % avaient 75 ans et plus). En général, les transferts gouvernementaux dont bénéficient les personnes de ce groupe d'âge sont principalement les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime des rentes du Québec (RRQ), de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG). Chez les familles monoparentales, les sources courantes de revenu sous forme de transferts sont les prestations d'aide sociale. Pour les autres, les prestations

3. Les ménages au-dessous des seuils de faible revenu correspondent aux familles économiques qui, selon les résultats de l'Enquête sur les finances des consommateurs, étaient sous ces seuils

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

La plupart des chefs de ménage qui ont un logement subventionné ont un faible niveau d'instruction, 1990

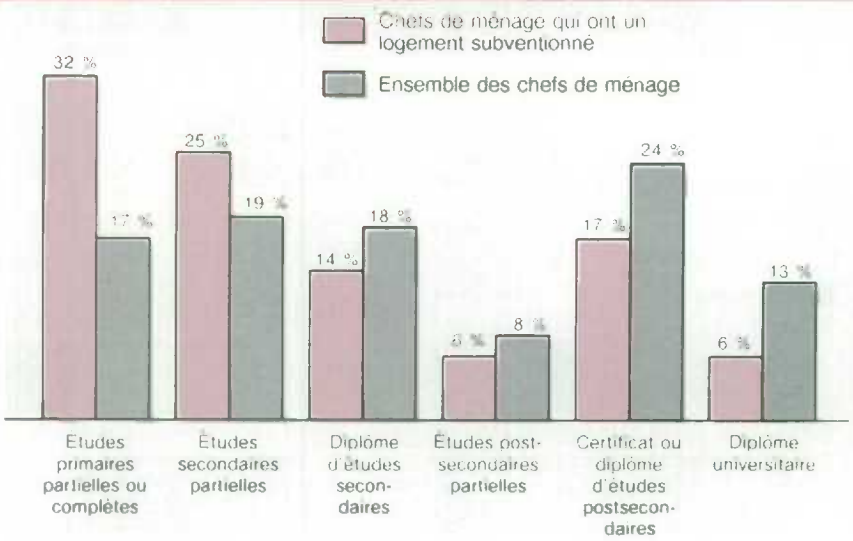

Source : Statistique Canada, fichier de microdonnées à grande diffusion sur le revenu des ménages et l'équipement ménager, 1990.

Programmes gouvernementaux

La réalisation des programmes de logement subventionné au Canada incombe à la fois à l'administration fédérale, aux administrations provinciales et aux administrations municipales. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme national chargé de la mise en oeuvre de la politique fédérale en matière de logement. La SCHL conçoit des programmes de logement qui contiennent les lignes directrices devant être suivies par les participants aux programmes, assume une partie des coûts et des pertes d'exploitation, canalise des subventions et, à l'occasion, effectue une partie des versements hypothécaires. Elle assure également de l'aide technique et finance la recherche liée au logement. Elle collabore avec d'autres niveaux d'administration publique ainsi qu'avec le secteur privé dans la réalisation des programmes de logement social au Canada. En voici quelques-uns :

Programme de logement social : Ce fut le principal programme de logement à caractère social de 1948 à 1978. Les coûts des logements en capital ainsi que la différence entre les loyers subventionnés et les loyers du marché étaient habituellement assumés par l'État fédéral et la province concernée. Dans la plupart des cas, la gestion, qui incombait initialement à l'administration fédérale, a été confiée à des corporations provinciales de logement.

Programme de logement à but non lucratif : Ce programme a remplacé le Programme de logement social en 1978 et a existé jusqu'en 1985. Cette même année, il a été remplacé par un nouveau programme à but non lucratif qui inclut les autochtones en milieu urbain. Les coûts en capital et les frais d'administration sont assumés par des établissements privés ou par l'État. La SCHL assure la garantie hypothécaire et accorde des subventions. Les habitations construites en vertu de ce programme sont habituellement occupées par des personnes à revenu mixte, et entre 15 % et 50 % des logements font l'objet de subventions au logement locatif. Les autres sont loués aux taux les plus faibles du marché.

Programme de supplément au loyer : Dans le cadre de ce programme, la SCHL comble la différence entre le loyer du marché et le loyer déterminé en fonction du revenu du locataire pour les logements à but non lucratif et coopératifs. Elle verse aussi des fonds aux locateurs privés qui louent des logements aux personnes dont le nom figure sur une liste d'attente pour un logement subventionné.

Programme fédéral des coopératives d'habitation : Ce programme favorisait la construction de coopératives d'habitation à l'intention de locataires à revenu faible et modéré en offrant une assurance pour les hypothèques indexées. Les occupants d'un certain pourcentage de logements avaient droit à un supplément au loyer. Ce programme a été abandonné récemment.

Programme de logement pour les ruraux et les autochtones : En vertu de ce programme, la SCHL comble la différence entre les frais fixes ou les frais d'exploitation des logements et le loyer fixé en fonction du revenu du ménage pour les logements construits dans des agglomérations de moins de 2 500 personnes.

Opération refuge : En 1989, la SCHL et Santé et Bien-être social Canada ont créé ce programme afin de favoriser la construction de lieux d'accueil pour les victimes de violence conjugale. Ce programme a pris fin en 1992 et a été remplacé par la création de L'étape suivante, un programme qui vise à offrir des logements de transition.

Les provinces et les territoires n'ont pas tous la même politique en matière de logement. Certaines provinces ont des sociétés provinciales de logement dotées de fonctions semblables à celles de l'organisme fédéral, d'autres intègrent la question du logement à un portefeuille ministériel comme celui des affaires urbaines, et d'autres encore s'en remettent entièrement au fédéral pour s'occuper du logement subventionné dans leur région.

Sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et dans les Territoires du Nord-Ouest, les sociétés provinciales de logement ou les ministères intéressés ont choisi de participer aux programmes fédéraux en partageant les coûts en capital (et parfois les pertes d'exploitation) de tout groupe d'habitations construites dans leur région. Les provinces peuvent aussi mettre en oeuvre leurs propres programmes spéciaux. Parmi ces programmes, il y a *Logirente*, une initiative du Québec qui prévoit une subvention spéciale au logement pour les ménages dont le chef a plus de 60 ans, et *Maisons pour de bon*, un programme ontarien entièrement financé par la province et qui vise à inciter les organismes privés et municipaux à but non lucratif à créer des logements locatifs en leur accordant à cette fin des subventions et des prêts ainsi que des subventions de fonctionnement.

L'administration courante des projets gouvernementaux de construction de logements sociaux est confiée aux autorités municipales en matière de logement, à des organisations privées à but non lucratif telles que des groupes confessionnels ou des associations de citoyens ou aux membres des coopératives d'habitation. Dans les grands centres urbains, il arrive aussi que les autorités municipales en matière de logement partagent les coûts en capital de la construction. Dans les plus petits centres, la province est parfois le principal administrateur.

Quels que soient les mécanismes de financement et les dispositions administratives, le mode de détermination du loyer et les critères d'attribution des logements locatifs subventionnés sont semblables dans presque toutes les régions du Canada. Le loyer de la plupart des logements subventionnés est fixé de façon à représenter de 25 % à 30 % du revenu du locataire. À mesure que des logements sont disponibles, ils sont attribués aux personnes dont le nom figure sur les listes d'attente et qui en ont le plus grand besoin.

d'aide sociale. Pour les autres, les prestations provenant de transferts gouvernementaux sont habituellement les allocations d'invalidité et les prestations d'assurance-chômage (A.-C.) ou d'aide sociale.

Chez les chefs de ménage habitant un logement subventionné et dont les salaires et les traitements constituaient la principale source de revenu, 37 % faisaient partie de couples avec enfants, 23 % étaient des personnes seules, 18 % étaient des parents seuls et 16 % faisaient partie de couples sans enfants. La plupart (57 %) étaient âgés de 25 à 44 ans.

Conclusion

Il est clair que les programmes de logement subventionné cherchent à aider les personnes qui en ont le plus besoin. Les tendances observées ces derniers temps, comme le vieillissement de la population, la dissolution d'un nombre croissant de mariages, l'augmentation du nombre de familles monoparentales et la progression du nombre de familles avec enfants dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu, pourraient créer une plus forte demande de logements subventionnés dans l'avenir.

Margaret Blakeney est adjointe de recherche à la revue *Tendances sociales canadiennes*.

LA FAMILLE ÉTENDUE AUJOURD'HUI

par Anna Paletta

La famille étendue ne vit plus comme autrefois. Dans le passé, il n'était pas rare de voir cohabiter dans un même ménage les membres de la famille étendue — par exemple les parents et les frères et soeurs d'âge adulte du couple formant le noyau du ménage; de nos jours, ils vivent en général dans des ménages indépendants. Par suite de cette évolution, on est souvent porté à penser que le rôle de soutien autrefois rempli par la famille l'est aujourd'hui par des organisations comme les garderies et les résidences pour personnes âgées. Or, d'après les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1990, il se pratique encore énormément d'entraide entre personnes d'une même famille; mais l'aide vient le plus souvent de membres de la famille étendue qui ne vivent plus sous le même toit mais dans des ménages indépendants.

Aide donnée et aide reçue

Les membres de la famille demeurent une source importante d'aide pour les tâches ménagères. D'après les résultats de l'ESG pour 1990, 81 % des 20,5 millions de Canadiens âgés de 15 ans et plus avaient, au moins une fois dans les 12 mois précédant l'enquête, donné à une personne apparentée vivant dans un ménage autre que le leur ou reçu d'une telle personne au moins une forme d'aide non rémunérée[1] autre que des soins aux enfants. Près de la moitié (46 %) ont à la fois donné et reçu de l'aide. Parmi les personnes qui ont uniquement donné ou uniquement reçu de l'aide, celles qui ont donné étaient proportionnellement plus nombreuses (24 %) que celles qui ont reçu (11 %).

Les membres de la famille étendue — c'est-à-dire les parents, les frères et soeurs et les enfants du couple formant le noyau du ménage et d'autres personnes qui lui sont apparentées — représentent une forte proportion des personnes ayant donné de l'aide. De toutes les personnes ayant donné une aide financière aux répondants, 68 % étaient apparentées à ces derniers. Par ailleurs, la proportion de personnes qui étaient apparentées aux personnes auxquelles elles donnaient de l'aide était de 59 % dans la catégorie des travaux ménagers, de 47 % dans celle des travaux d'entretien de la maison et de 36 % dans celle des déplacements par un moyen de transport quelconque.

Les parents sont, pour leurs enfants qui vivent dans des ménages indépendants, une source importante d'aide en général et d'aide financière en particulier. On estime qu'en 1990, 39 % des personnes ayant donné une aide financière étaient des parents qui aidaient leurs enfants. Cette aide exclut les versements uniques, par exemple les héritages et les dons de grosses sommes, que les personnes participant à l'enquête peuvent avoir reçus avant la période de 12 mois précédant l'enquête.

Le partage traditionnel des rôles entre les hommes et les femmes est manifeste dans le genre d'aide fourni par l'un et l'autre sexe. De toutes les personnes ayant donné de l'aide, les filles représentaient 11 % des personnes ayant participé aux travaux ménagers et les fils, 4 % seulement. En revanche, les fils représentaient 9 % des personnes ayant fait gratuitement des travaux d'entretien de la maison et les filles, 3 %.

Suivant le genre d'aide offert, les frères et soeurs représentaient approximativement 8 % à 10 % des personnes ayant fourni de l'aide à un ménage autre que le leur. On estime que l'ensemble des autres membres de la famille étendue (c'est-à-dire des personnes apparentées autres que les parents, les enfants et les frères et soeurs du couple formant le noyau du ménage) constituaient de 11 % à 18 % des personnes ayant donné de l'aide à un ménage autre que le leur.

Soin des enfants

Même si dans bien des cas ce sont des garderies de jour et des personnes non apparentées qui assurent la garde des enfants, beaucoup de parents confient leurs enfants à des membres de leur famille lorsqu'ils sont au travail ou absents de la maison pour d'autres raisons. En 1990, il y avait au Canada 5,8 millions de ménages canadiens dans lesquels vivaient des enfants de moins de 15 ans; dans 1,8 million de ces ménages, les parents faisaient régulièrement garder leurs enfants par une personne appartenant à un ménage autre que le leur et qui était rémunérée ou pas. Pour près du quart de ces ménages, les enfants étaient gardés au domicile d'une personne apparentée : dans 13 % des cas, chez les

Répartition des différents genres d'aide fournie par des personnes ne faisant pas partie du ménage aidé, selon le lien entre la personne qui donnait l'aide et celle qui recevait cette aide[1]

Personne donnant l'aide	Genre d'aide			
	Travaux ménagers	Entretien de la maison	Déplacements	Aide financière
			%	
Famille	**59**	**47**	**36**	**68**
Père ou mère	17	7	7	39
Soeur ou frère	10	10	8	9
Fille	11	3	6	6[2]
Fils	4	9	4	
Autre personne apparentée	17	18	11	14
Autre	**41**	**53**	**64**	**32**
Ami	37	52	62	25
Organisation ou autre	4	1	2	7
Total (%)	**100**	**100**	**100**	**100**
Millions	3,5	5,5	9,5	2,7

1. Comme certaines personnes ont reçu de l'aide de plus d'une personne, le nombre total de personnes qui ont donné de l'aide est supérieur au nombre de personnes qui en ont reçu. Par exemple, 2,8 millions de personnes de 15 ans et plus se sont fait aider gratuitement dans les travaux ménagers par 3,5 millions de personnes qui étaient des personnes apparentées, des amis ou des personnes travaillant pour une organisation.
2. Fils et filles confondus.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1990.

Enquête sociale générale de 1990

L'Enquête sociale générale (ESG) sert à recueillir des données sur la population hors établissement de 15 ans et plus dans l'ensemble des provinces. Dans l'ESG de 1990, qui avait pour thème la famille et les amis, le répondant devait indiquer si, dans les 12 mois précédant l'enquête, une personne vivant dans un ménage autre que le sien lui avait donné de l'aide ou en avait reçu de lui. Dans l'enquête, on a également cherché à déterminer quels liens avaient les personnes qui donnaient de l'aide avec celles à qui elles donnaient cette aide : s'agissait-il du père ou de la mère, du fils ou de la fille, du frère ou de la soeur, d'une autre personne apparentée, d'un ami, d'une personne non apparentée ou d'une organisation?

Aux fins de l'enquête, on a établi les catégories suivantes d'aide non rémunérée : travaux ménagers, travaux d'entretien de la maison, déplacements par un moyen de transport quelconque, soin des enfants, soins personnels et aide financière. Les travaux ménagers comprennent des tâches telles la préparation des repas, les travaux de couture et de nettoyage. Les travaux d'entretien de la maison comprennent les réparations, les travaux de peinture et de menuiserie et les travaux d'entretien à l'extérieur de la maison comme déneiger l'entrée et tondre le gazon.

1. Dans cet article, le mot « aide » désigne l'aide non rémunérée, sauf dans le cas du soin des enfants et des soins personnels reçus, où l'aide peut être rémunérée ou pas.

grands-parents, et dans 9 % des cas, chez une autre personne apparentée. Dans 41 % des cas où les enfants étaient gardés à leur domicile par une personne d'un autre ménage, la personne qui donnait les soins était une personne apparentée : dans 21 % des cas, c'était le grand-père ou la grand-mère, dans 20 % des cas, une autre personne apparentée.

Parmi les personnes ayant fourni de l'aide, 32 % (soit 24 % des hommes et 39 % des femmes) ont gardé gratuitement des enfants d'un ménage autre que le leur; cette aide pouvait être fournie directement ou par l'intermédiaire d'une organisation. En 1990, 16 % de ces personnes ont gardé des enfants au moins une fois par semaine. De ces dernières, plus des deux tiers gardaient gratuitement les enfants d'une personne apparentée : 25 %, les enfants de leur fille, 19 %, les enfants de leur fils, 13 %, les enfants d'un frère ou d'une sœur, et 13 %, les enfants d'une autre personne apparentée.

Soins personnels

Parmi les 324 000 canadiens d'âge adulte vivant dans des ménages privés qui ont déclaré une incapacité physique ou mentale et qui ont dit avoir reçu de l'aide au chapitre des soins personnels (par exemple pour faire leur toilette et s'habiller) au moins une fois dans les 12 mois précédant l'ESG de 1990, la majorité ont reçu cette aide d'un membre de la famille vivant dans le même ménage ou dans un autre ménage[2]. Les conjoints représentaient 27 % des personnes ayant fourni de tels soins et les autres membres de la famille, 33 %.

De même que les personnes ayant donné des soins personnels étaient membres de la famille de la personne aidée, la majorité des personnes ayant reçu une aide de ce genre étaient apparentées à la personne fournissant l'aide. Parmi toutes les personnes ayant reçu de l'aide, 17 % étaient les parents de la personne qui avait donné cette aide, 7 %, ses frères et sœurs, 6 %, ses enfants, et 29 %, d'autres personnes apparentées.

Aide fournie par des amis

Si, de nos jours, les membres de la famille étendue continuent de pratiquer l'entraide, les amis sont aussi une des principales sources de soutien des Canadiens. En fait, les Canadiens ont plus d'amis (7 ou 8, en moyenne) que de frères et de sœurs (4, en moyenne).

En outre, de nombreux Canadiens vivent loin des membres de leur famille étendue. Environ 16 % des Canadiens sont nés à l'étranger, et l'on estime que 65 % des adultes ont déménagé au moins une fois entre 1980 et 1990. Pour 15 % des adultes qui ont déménagé pendant cette période, la distance entre le lieu d'origine et le lieu de destination pour le dernier déménagement était supérieure à 100 kilomètres. Comme la population devient plus mobile et que la taille des familles diminue, les Canadiens vont probablement se tourner de plus en plus vers leurs amis quand ils auront besoin d'aide.

Les amis représentaient 62 % des personnes ayant fourni de l'aide dans la catégorie des déplacements par un moyen de transport quelconque, 52 % dans la catégorie des travaux d'entretien de la maison et 37 % dans la catégorie des travaux ménagers. Ils représentaient en outre 25 % des personnes ayant donné de l'aide financière.

Les organisations ne jouent qu'un petit rôle au chapitre de l'aide que reçoivent les gens sous diverses formes. Le soin des enfants et les soins personnels sont les seules exceptions. En 1990, 32 % des personnes qui ont fourni des soins personnels travaillaient pour une organisation ou étaient des particuliers qui n'étaient ni des amis ni des membres de la famille de la personne aidée. De toutes les personnes ou organisations qui ont fourni des services de garde ailleurs qu'au domicile de l'enfant, 3 % étaient des garderies en milieu de travail et 27 %, d'autres genres de garderies.

2. Les résultats de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités effectuée par Statistique Canada en 1986, bien que semblables à ceux de l'ESG, ne sont pas directement comparables en raison de différences dans les questions.

Anna Paletta est analyste à la revue *Tendances sociales canadiennes*.

• Pour plus de renseignements, voir Thomas K. Burch, « Les familles du Canada » (Recensement du Canada de 1986, *Le Canada à l'étude*), Statistique Canada, nº 98-127 au catalogue, 1990, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada; Mary Anne Burke, « Structures familiales : la diversité s'installe », *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, nº 11-008 au catalogue, été 1986; Gordon E. Priest, « Ménages privés selon le nombre de générations présentes : nouvelles données du Recensement du Canada », *Revue statistique du Canada*, Statistique Canada, volume 60, nº 1, janvier 1985, nº 11-003 au catalogue.

Aide financière

On estime que 25 % des Canadiens ont fourni une aide financière à des personnes apparentées, à des amis, à d'autres personnes et à des organisations. Fait peu surprenant, le pourcentage de ménages fournissant de l'aide financière est plus élevé dans les tranches supérieures de revenu que dans les tranches inférieures. Parmi les ménages ayant un revenu total de 80 000 $ et plus, 34 % ont donné de l'aide, alors que pour les ménages ayant un revenu inférieur à 10 000 $, cette proportion était de 16 %.

Du point de vue des personnes qui ont reçu de l'aide financière, c'est le contraire qu'on observe. Si 11 % des ménages ont reçu l'aide financière d'une personne vivant dans un ménage autre que le leur, les ménages des tranches inférieures de revenu étaient proportionnellement plus nombreux que ceux des tranches supérieures à recevoir ce genre d'aide : 17 % des ménages ayant un revenu inférieur à 10 000 $ ont reçu de l'aide financière, comparativement à 6 % de ceux dont le revenu était de 80 000 $ et plus.

Différences selon le sexe

Les résultats de l'ESG révèlent que tant chez les femmes que chez les hommes c'est surtout dans la famille et avec des amis que se pratique l'entraide. Chez les hommes, toutefois, l'entraide se pratique plutôt avec des amis, tandis que chez les femmes, elle se pratique plutôt avec les membres de la famille.

Par le genre d'aide qu'ils fournissent, les femmes comme les hommes ont tendance à reproduire les rôles traditionnels des sexes. Par exemple, en 1990, parmi les personnes qui ont fourni divers genres d'aide à un ménage autre que le leur, 64 % des personnes qui ont apporté leur aide pour des travaux ménagers étaient des femmes, tandis que 74 % des personnes qui ont aidé à des travaux d'entretien de la maison étaient des hommes. En outre, les femmes formaient la majorité (63 %) des personnes qui ont gardé gratuitement des enfants d'un ménage autre que le leur à l'extérieur du domicile de l'enfant ou par l'intermédiaire d'une organisation. De même, les femmes représentaient 70 % des personnes ayant donné des soins personnels à une personne d'un autre ménage

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

INDEX CUMULATIF : Été 1987 - Hiver 1992

POPULATION

Évolution des centres-villes — Printemps 1990
Évolution des différences de fécondité entre les groupes linguistiques au Canada — Automne 1988
Faits saillants du recensement de 1986 — Été 1987
Faits saillants du recensement de 1986 : le vieillissement de la population canadienne — Hiver 1987
L'immigration dans les années 80 — Printemps 1991
L'urbanisation au Canada — Été 1991
La baisse de la pratique religieuse — Automne 1991
La collectivité agricole — Printemps 1990
La migration interrégionale au Canada — Automne 1987
La population du Nord canadien — Hiver 1989
La population urbaine au Canada — Hiver 1987
Les aînés au Canada — Automne 1991
Les aînés au Canada : situation dans le ménage — Automne 1988
Les autochtones hors réserve — Hiver 1991
Les Canadiens et le déménagement — Été 1992
Les enfants au Canada — Été 1991
Les enfants immigrants au Canada — Printemps 1992
Les Indochinois au Canada — Automne 1990
Les Inuit — Hiver 1989
Les langues au Canada — Printemps 1989
Les origines ethniques de la population canadienne — Été 1989
Les personnes d'origine sud-asiatique au Canada — Automne 1989
Les religions au Canada — Automne 1987
Nouveaux visages : les minorités visibles à Toronto — Hiver 1991
Perspectives démographiques — Été 1990
Population immigrante du Canada — Automne 1989
Profil des Forces armées canadiennes — Hiver 1989
Profil statistique de Calgary — Hiver 1987
Une catégorie de personnes défavorisées : les femmes âgées de 55 à 64 ans qui vivent seules — Hiver 1991
Une société vieillissante : un autre point de vue — Printemps 1991
Rapports de dépendance
Conséquences du vieillissement démographique
Winnipeg — Printemps 1990

FAMILLE

Déclin du nombre d'enfants — Automne 1990
Faits saillants du recensement de 1986 : évolution de la situation des particuliers dans le ménage — Printemps 1989
Faits saillants du recensement de 1986 : l'état matrimonial — Printemps 1988
L'union libre : un choix de plus en plus répandu — Hiver 1991
La famille étendue aujourd'hui — Hiver 1992
La garde des enfants — Automne 1991
Le mariage : Aperçu de la situation au Canada — Automne 1987
Le mariage et le divorce au Canada — Été 1989
Les Canadiens et le divorce — Hiver 1988
Les femmes chefs de famille monoparentale — Hiver 1987
Les femmes à la tête d'une famille monoparentale : pendant combien de temps ? — Automne 1988
Les jeunes adultes vivant avec leurs parents — Été 1989
Les travaux ménagers — Printemps 1990
Les unions libres : près d'un demi-million en 1986 — Automne 1988

LOGEMENT

L'accession à la propriété — Printemps 1990
Le logement coopératif : un troisième mode d'occupation — Printemps 1990
Les Canadiens qui occupent des logements subventionnés — Hiver 1992
Les coûts d'habitation — Printemps 1990
Les habitations à loyer modique à Toronto : 40 ans d'existence — Hiver 1987
Les occupants des logements coopératifs — Automne 1990
Les travaux d'amélioration aux logements — Été 1990

POPULATION ACTIVE

Chômage au sein de la population active à temps plein et à temps partiel — Automne 1987
Diminution de l'emploi chez les hommes âgés de 55 à 64 ans, 1975 à 1985 — Printemps 1987
Diplômés du postsecondaire de 1976 et de 1982 : Situation sur le marché du travail — Automne 1987
Estimations annuelles de la population active, 1946-1991 — Printemps 1992
Estimations annuelles de la population active, 1946-1990 — Printemps 1991
Estimations annuelles de la population active, 1946-1989 — Printemps 1990
Estimations annuelles de la population active, 1946-1988 — Printemps 1989
Évolution de l'emploi chez les femmes — Automne 1990
Évolution de la population active et de l'emploi au Canada et aux États-Unis — Automne 1988
L'absentéisme — Été 1992
L'emploi chez les Canadiens ayant une incapacité — Été 1988
L'emploi chez les diplômés en lettres et sciences humaines et en sciences — Été 1989
L'équité en matière d'emploi — Automne 1991
L'indice de l'offre d'emploi — Printemps 1988
L'évolution de la structure professionnelle — Hiver 1991
La syndicalisation au Canada — Printemps 1988
Le chômage régional — Printemps 1990
Le déclin du travail familial non rémunéré — Hiver 1988
Le personnel infirmier au Canada — Printemps 1992
Le secteur des services dans les années 80 — Printemps 1989
Le travail autonome au Canada — Printemps 1989
Le travail à temps partiel non choisi au Canada entre 1975 et 1986 — Automne 1987
Les accidents du travail — Été 1987
Les Canadiens et la retraite — Automne 1992
Les congés de maternité — Automne 1989
Les femmes dans les professions libérales à prédominance masculine — Hiver 1987
Les femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer — Été 1989
Les personnes âgées vis-à-vis de l'emploi — Automne 1987
Les secrétaires — Été 1990
Les tendances de la population active : deux décennies en revue — Automne 1990
Les travailleurs déplacés — Printemps 1988
Présence accrue des femmes dans les professions depuis le début des années 80 — Printemps 1989
Revue annuelle des tendances de la population active — Été 1987
Revue annuelle des tendances de la population active — Été 1988

REVENU

Baisse de la rémunération chez les jeunes entre 1981 et 1986 — Été 1989
Familles comptant deux soutiens : la nouvelle norme — Printemps 1989

TENDANCES SOCIALES CANADIENNE

INDEX CUMULATIF : - fin
Été 1987 - Hiver 1992

La mesure des faibles revenus au Canada — Été 1992
Les banques alimentaires — Printemps 1992
Les caractéristiques des mères et des pères seuls — Hiver 1992
Les couples mariés et non mariés et la fiscalité — Été 1991
Les dépenses de la population urbaine au Canada — Été 1987
Les enfants et les personnes âgées : le partage des ressources de l'État — Été 1992
Les familles à faible revenu — Hiver 1992
Revenu des personnes âgées au Canada — Automne 1988

ÉDUCATION

Choix de programmes des étudiants universitaires étrangers — Automne 1989
Évolution du niveau de scolarité — Été 1990
L'ordinateur dans la vie quotidienne — Hiver 1990
La formation à temps partiel chez les adultes — Hiver 1988
Les capacités de lecture — Hiver 1990
Les capacités des immigrants en matière de lecture — Automne 1992
Les effectifs universitaires dans les années 80 — Hiver 1989
Les étudiants adultes — Automne 1992
Les étudiants à temps partiel dans les universités — Été 1987
Les étudiants étrangers dans les universités canadiennes — Été 1989
Les femmes dans l'administration scolaire — Automne 1990
Les femmes dans l'enseignement universitaire — Été 1988
Les programmes d'immersion en français — Automne 1991
Niveau de scolarité dans les différents groupes linguistiques au Canada — Printemps 1991
Portrait des Canadiens titulaires d'un doctorat — Hiver 1988

SANTÉ

Accroissement de l'espérance de vie de 1921 à 1981 — Été 1987
Baisse de la mortalité par maladie cardio-vasculaire — Automne 1989
Baisse des décès provoqués par un accident vasculaire cérébral — Automne 1987
L'alimentation des Canadiens — Hiver 1990
L'incidence des maladies cardio-vasculaires et du cancer sur l'espérance de vie — Hiver 1988
L'incidence des maladies transmissibles sexuellement au Canada — Été 1987
La condition physique — Été 1992
La consommation d'alcool et de drogues — Printemps 1991
La consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes Canadiens — Automne 1992
La mortalité dans la population indienne — Hiver 1989
La mortalité des jeunes enfants au Canada, 1926-1986 — Été 1991
Le bien-être des Canadiens âgés — Été 1992
Le cancer au pays depuis 1970 — Été 1988
Le sida au Canada — Été 1988
Le sida — Hiver 1991
Dans les années 90
Connaissance, attitudes et comportements en Alberta
Le stress au travail — Automne 1992
Le suicide au Canada — Hiver 1988
Les accidents — Été 1990
Les avortements thérapeutiques au Canada — Printemps 1988
Les enfants ayant une incapacité — Hiver 1990
Les habitudes de sommeil — Hiver 1990
Les interventions chirurgicales chez les personnes âgées — Été 1991
Les personnes âgées ayant une incapacité — Printemps 1991
Les soins aux bénéficiaires internes — Automne 1989
Les soins hospitaliers au XXIe siècle — Hiver 1989
Les troubles du sommeil : qui en est victime ? — Hiver 1992
Profil des Canadiens ayant une incapacité — Automne 1990

JUSTICE

L'aide juridique au Canada — Été 1987
L'appareil judiciaire canadien — Été 1992
L'homicide — Été 1990
L'usage de drogues illicites au Canada — Hiver 1988
La conduite avec facultés affaiblies — Printemps 1989
La criminalité liée à la drogue — Printemps 1991
La population carcérale au Canada — Été 1987
La violence dans la famille — Automne 1989
L'homicide au sein de la famille
La violence masculine au foyer
Les crimes contre les biens du ménage — Printemps 1990
Les crimes de violence — Été 1988
Les crimes de violence commis par des jeunes — Automne 1992
Les enfants disparus — Printemps 1992
Les femmes victimes de violence conjugale — Printemps 1988
Les forces policières au Canada — Été 1990
Les homicides au Canada — Hiver 1987
Les jeunes contrevenants — Automne 1990
Les victimes d'actes criminels avec violence — Été 1990
Perception du système de justice pénale — Hiver 1990

CULTURE

Appareils et services devenus indispensables à la maison — Automne 1988
Comment les Canadiens occupent-ils leur journée ? — Hiver 1989
L'écoute de la télévision — Automne 1989
L'édition de périodiques au Canada — Été 1992
L'emploi du temps des personnes âgées — Été 1990
L'industrie cinématographique au Canada — Été 1988
Les arts d'interprétation — Hiver 1990
Les bibliothèques publiques — Hiver 1989
Les déplacements quotidiens — Hiver 1990
Les sorties au restaurant — Été 1989
Les voyages des Canadiens à l'étranger — Automne 1991
Trafic des passagers des vols commerciaux — Printemps 1988
Voyages à l'intérieur du Canada — Été 1988

DIVERS

Aide à domicile : le soutien aux Canadiens âgés — Automne 1989
L'opinion des Canadiens sur les questions autochtones — Hiver 1988
La participation politique au Canada : vote et contributions — Hiver 1992
Les dons de charité — Été 1992
Les loteries d'État au Canada — Automne 1988
Les véhicules automobiles et la pollution atmosphérique — Printemps 1992
Les véhicules de particuliers — Printemps 1989
Perte de terres agricoles de qualité supérieure : l'exemple du sud de l'Ontario — Été 1988

INDICATEURS SOCIAUX

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
POPULATION								
Canada, 1er juin (en milliers)	24 978,2	25 165,4	25 353,0	25 617,3	25 909,2	26 240,3	26 610,4	27 000,4[pr]
Croissance annuelle (%)	0,8	0,7	0,7	1,0	1,1	1,3	1,4	1,5[pr]
Immigration[1]	87 504	84 062	88 051	125 696	152 285	174 495	199 527	219 480[r]
Émigration[1]	48 826	46 252	44 816	51 040	40 528	37 437	39 649	39 233[pp]
FAMILLE								
Taux de natalité (pour 1000 habitants)	15,0	14,8	14,7	14,4	14,5	15,0	15,3	15,1[r]
Taux de nuptialité (pour 1000 habitants)	7,4	7,3	6,9	7,1	7,2	7,3	7,1	7,2[r]
Taux de divorce (pour 1000 habitants)	2,6	2,4	3,1	3,4	3,1	3,1	2,9	.
Nombre de familles touchées par le chômage (en milliers)	1 039	990	915	872	789	776	841	1 417
POPULATION ACTIVE								
Niveau total de l'emploi (en milliers)	10 932	11 221	11 531	11 861	12 244	12 486	12 572	12 340
- secteur des biens (en milliers)	3 404	3 425	3 477	3 553	3 693	3 740	3 626	3 423
- secteur des services (en milliers)	7 528	7 796	8 054	8 308	8 550	8 745	8 946	8 917
Nombre total de chômeurs (en milliers)	1 384	1 311	1 215	1 150	1 031	1 018	1 109	1 417
Taux de chômage (%)	11,2	10,5	9,5	8,8	7,8	7,5	8,1	10,3
Emploi à temps partiel (%)	15,3	15,5	15,5	15,2	15,4	15,1	15,4	16,4
Taux d'activité des femmes (%)	53,6	54,6	55,3	56,4	57,4	57,9	58,4	58,2
Taux de syndicalisation (en % du nombre de salariés)	35,1	34,4	34,1	33,3	33,7	34,1	.	.
REVENU								
Revenu familial médian	32 739	34 736	36 858	38 851	41 238	44 460	46 069	.
Pourcentage des familles à faible revenu (Base de 1986)	15,6	14,3	13,6	13,1	12,2	11,1	12,1	.
Gains tirés d'un emploi à temps plein par les femmes en % de ceux tirés d'un emploi à temps plein par les hommes	65,6	64,9	65,8	65,9	65,3	65,8	67,6	.
ÉDUCATION								
Effectifs des niveaux primaire et secondaire (en milliers)	4 946,1	4 927,8	4 938,0	4 972,9	5 024,1	5 074,4	5 141,0[p]	.
Effectifs à temps plein du niveau postsecondaire (en milliers)	782,8	789,8	796,9	805,4	816,9	832,3	856,3	887,0[p]
Nombre de doctorats décernés	1 878	2 000	2 218	2 384	2 415	2 600	2 672	2 947
Dépenses publiques en matière d'éducation - en % du PIB	5,8	6,0	5,7	5,6	5,5	5,4	5,5	.
SANTÉ								
Pourcentage des décès attribuables aux maladies cardiovasculaires								
- hommes	42,8	41,7	41,4	40,5	39,5	39,1	37,3	.
- femmes	46,6	45,3	44,9	44,0	43,4	42,6	41,2	.
Pourcentage des décès attribuables au cancer - hommes	25,5	25,4	25,9	26,4	27,0	27,2	27,8	.
- femmes	25,5	25,7	25,5	26,1	26,4	26,4	26,8	.
Dépenses publiques en matière de santé - en % du PIB	5,8	5,8	6,0	5,9	5,9	6,0	6,2	.
JUSTICE								
Taux de criminalité (pour 100 000 habitants)								
- crimes de violence	714	749	808	856	898	948	1 013	1,097[p]
- crimes contre la propriété	5 607	5 560	5 714	5 731	5 630	5 503	5 844	6,368[p]
- homicides	2,7	2,8	2,2	2,5	2,2	2,5	2,5	2,8
ADMINISTRATION PUBLIQUE								
Dépenses au chapitre des programmes sociaux[2] (en millions de dollars de 1990)	151 003,3	155 990,6	157 737,2	160 670,7	164 293,2	170 125,0	175 640,0	.
- en % des dépenses totales	55,6	55,8	56,4	56,1	56,2	56,2	56,7	.
- en % du PIB	26,2	26,2	26,1	25,5	24,7	25,0	26,3	.
Nombre de prestataires de l'assurance-chômage (en milliers)	3 221,9	3 181,5	3 136,7	3 079,9	3 016,4	3 025,2	3 261,0	3 663,0
Nombre de prestataires de la sécurité de la vieillesse ou du supplément de revenu garanti[m] (ou des deux) (en milliers)	2 490,9	2 569,5	2 652,2	2 748,5	2 835,1	2 919,4	3 005,8	3 098,5
Nombre de bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada[m] (en milliers)	1 894,9	1 923,3	1 892,9	1 904,9	1 853,0	1 856,1	1 930,1	2 282,2
INDICATEURS ÉCONOMIQUES								
PIB (dollars de 1986) - variation annuelle en %	+6,3	+4,8	+3,3	+4,2	+5,0	+2,3	−0,5	−1,7
Taux d'inflation annuel (%)	4,4	3,9	4,2	4,4	4,0	5,0	4,8	5,6
Nombre de mises en chantier dans les régions urbaines	110 874	139 408	170 863	215 340	189 635	183 323	150 620	130 094

- données non disponibles . données non encore disponibles [p] données provisoires [pp] estimations postcensitaires provisoires [m] chiffres de mars [pr] estimations postcensitaires mises à jour [r] données mises à jour

1. Pour l'année se terminant le 31 mai.
2. Comprend : protection de la personne et de la propriété, santé, services sociaux, éducation, loisirs et culture.

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010129158

For
Stat

Newfoundland and Labrador
St. John's, Newfoundland –
1-709-772-4073 or 1-800-563-4255

Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island
Halifax, Nova Scotia – 1-902-426-5331 or 1-800-565-7192

Quebec
Montréal, Québec – 1-514-283-5725 or 1-800-361-2831

Southern Ontario
Toronto, Ontario – 1-416-973-6586 or 1-800-263-1136

Manitoba
Winnipeg, Manitoba – 1-204-983-4020 or 1-800-542-3404

Saskatchewan
Regina, Saskatchewan – 1-306-780-5405 or 1-800-667-7164

Alberta & Northwest Territories
Edmonton, Alberta – 1-403-495-3027 or 1-800-282-3907
N.W.T. – Call collect 403-495-3028

Southern Alberta
Calgary, Alberta 1-403-292-6717 or 1-800-472-9708

British Columbia and Yukon
Vancouver, British Columbia – 1-604-666-3691 or 1-800-663-1551 (except Atlin)
Yukon and Atlin, British Columbia – Zenith 08913

National Capital Region
1-613-951-8116

CANSIM

Des renseignements reliés aux thèmes traités dans le présent numéro de *Tendances sociales canadiennes* se trouvent sur **CANSIM**, la base de données lisibles par machine et le système d'extraction de Statistique Canada.

Dépenses personnelles en biens et services de consommation
Matrices 6687, 6844

Enquête sur la population active
Matrices 2074-2107

Indices des prix à la consommation
Matrices 2201-2259

Logement national
Matrices 95, 425-437, 441-442

Transferts des administrations publiques aux personnes
Matrices 5019-5020, 5067-5076, 5078, 6961-6962

Série de séminaires sur les tendances sociales canadiennes

Les séminaires sur les tendances sociales canadiennes, que Statistique Canada présente depuis six ans dans ses bureaux régionaux, pourront dorénavant avoir lieu dans le cadre de rencontres d'organisations canadiennes, selon le principe du recouvrement intégral des coûts et si les circonstances le permettent. Il est possible d'adapter le contenu de l'exposé que fait un des membres du personnel de *Tendances sociales canadiennes* pour qu'il dure qu'une heure, mais la durée habituelle d'un séminaire est d'environ trois heures. L'exposé, accompagné d'une série de transparents, porte sur les tendances démographiques actuelles et projetées et sur les données du Recensement de 1991. On y établit des liens entre ces tendances et les changements observés dans les grandes institutions sociales telles que la famille. Les demandes de renseignements concernant ces séminaires peuvent être faites par l'entremise du réseau des bureaux régionaux de Statistique Canada; la liste des adresses et numéros de téléphone de ces bureaux se trouve sur la présente page.

Nouvelles publications de Statistique Canada

Un portrait du Canada
(n° 11-403F au catalogue) - 34,95 $/41.95 $ US/48,95 $ US

Rapport annuel de Statistique Canada (n° 11-201 au catalogue)

Familles monoparentales au Canada (n° 89-522F au catalogue) - 40 $/48 $ US/56 $ US

Étude nationale canadienne sur a garde des enfants : les modalités de garde des enfants dans les familles monoparentales et biparentales (n° 89-531F au catalogue) - 18 $/22 $ US/25 $ US

Données agricoles (n° 21-522F au catalogue) - 3 $/3,50 $ US/4 $ US

Structures des industries canadiennes (n° 61-218 au catalogue) - 39 $/47 $ US/55 $ US

Le camionnage au Canada (n° 53-222 au catalogue) - 45 $/54 $ US/63 $ US

Radiodiffusion et télévision (n° 56-204 au catalogue) - 26 $/31 $ US/36 $ US

I·N·F·O·M·A·T

votre première lecture de la semaine

Commencez votre semaine de travail en vous assurant que vous avez sous la main les dernières informations économiques et sociales au Canada. Voyageant en courrier de première classe ou par messagerie, Infomat, le condensé de Statistique Canada, arrive au début de chaque semaine pour vous aider à suivre les principaux indicateurs économiques et vous tenir au courant des dernières données publiées par l'organisme national d'enquêtes du pays.

En huit pages remplies de données, Infomat présente les faits saillants des enquêtes de Statistique Canada et les dépose sur votre bureau chaque semaine, bien avant que des rapports détaillés ne soient publiés. Tout au long de l'année, vous avez les premiers résultats de plus de 100 enquêtes permanentes et de nombreuses enquêtes spécialisées, qui vont des expéditions des fabricants à la santé des Canadiens ou de l'emploi des diplômés universitaires aux travailleurs à temps partiel.

Chaque semaine, Infomat vous offre :

- **des résumés de faits tout récents provenant de plus de 100 enquêtes différentes**
- **des diagrammes et des graphiques qui vous donnent immédiatement les tendances**
- **Aperçu - une description des sujets traités dans chaque numéro, que vous pouvez parcourir en 30 secondes**
- **des conseils sur la façon d'obtenir des rapports spéciaux pour vous aider dans vos recherches plus poussées**
- **Les tendances actuelles et Dernières statistiques mensuelles, rubriques qui vous tiennent à jour sur l'indice des prix à la consommation, le produit intérieur brut et 21 autres séries mensuelles importantes.**

Les gestionnaires, les analystes et les chercheurs qui ont la responsabilité de se tenir au courant de l'évolution de la conjoncture économique et sociale du Canada peuvent compter sur Infomat pour avoir une vue d'ensemble des dernières tendances et disposer ainsi d'un aide-mémoire hebdomadaire des principaux indicateurs et données publiés. Plusieurs abonnés utilisent les faits saillants d'Infomat pour relever l'autorité de leurs analyses industrielles, projets d'investissements ou rapports financiers.

Pour commander Infomat (11-002F), 50 numéros par an pour 125 $ au Canada, 150 $ US aux États-Unis et 175 $ US dans les autres pays, écrivez à Publications, vente et service, Statistique Canada, Ottawa, Canada K1A 0T6. Pour un service plus rapide, utilisez votre carte VISA ou MasterCard et composez sans frais au Canada le 1-800-267-6677.

VOUS DÉSIREZ FAIRE L'ACQUISITION D'UNE OEUVRE ORIGINALE?

Alors *Tendances sociales canadiennes* est la publication qu'il vous faut. Première en son genre sur la scène canadienne, cette revue retient l'attention des gens d'ici et d'ailleurs qui désirent en savoir plus sur les questions sociales de l'heure au pays.

À l'aide d'abondantes statistiques extraites de nombreux documents, *Tendances sociales canadiennes* brosse le tableau de la dynamique de la population canadienne, de la criminalité, de l'éducation, de la sécurité sociale, de la santé, de l'habitation et de plusieurs autres sujets.

Que ce soit pour les analystes de la politique sociale, les analystes des tendances oeuvrant au sein des administrations publiques et du monde des affaires, les enseignants ou encore les étudiants, *Tendances sociales canadiennes* dégage l'information nécessaire à des discussions et des analyses approfondies relativement aux questions sociales.

Tendances sociales canadiennes présente également les plus récents indicateurs sociaux de même que des renseignements relatifs aux produits et services qu'offre Statistique Canada.

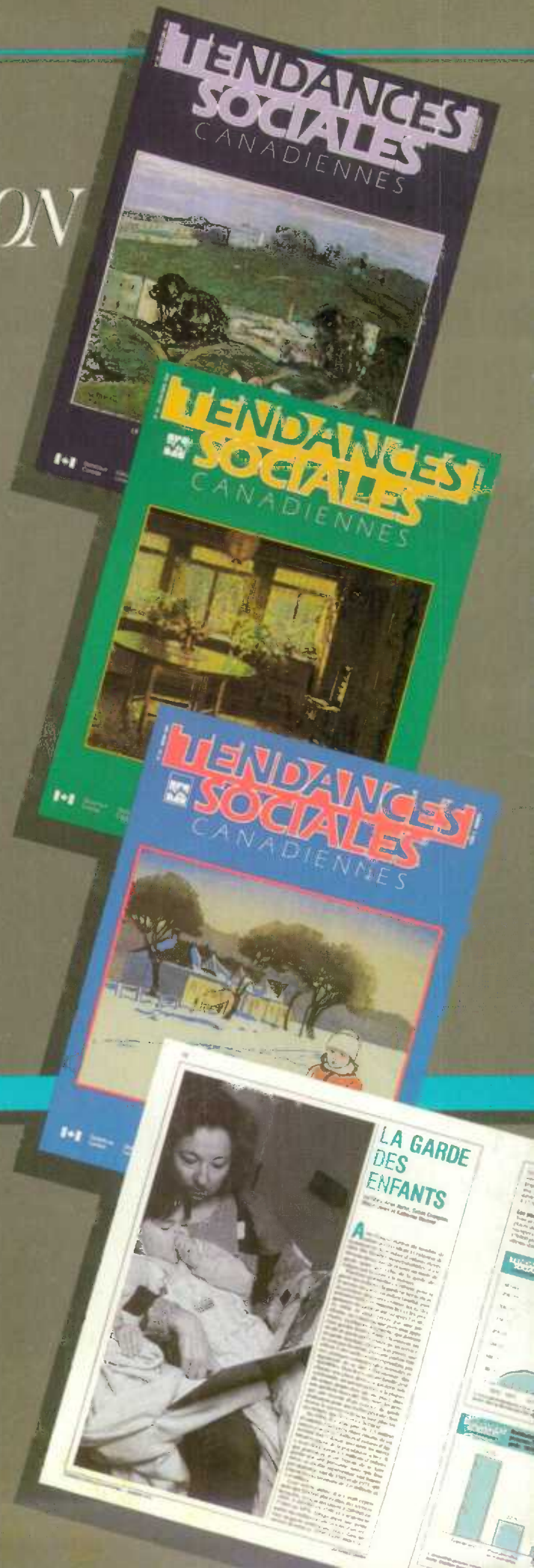

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Le trimestriel *Tendances sociales canadiennes* (nº 11-008F au catalogue) coûte 34 $ au Canada, 40 $ US aux États-Unis et 48 $ US dans les autres pays.

Pour commander, veuillez écrire à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquer avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste figurant dans la présente publication).

Pour un service plus rapide, commandez par télécopieur au 1-613-951-1584 ou composez sans frais le 1-800-267-6677 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard.